

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Genève 2025

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu	6
2.1	Infractions selon la loi	6
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	7
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	8
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
2.3	Infractions selon la répartition géographique	10
2.3.1	Code pénal (CP)	10
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	14
2.4	Personnes prévenues selon la loi	16
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	16
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	16
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	18
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	19
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	23
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	24
3	Partie détaillée	25
3.1	Infractions de violence	25
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	25
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	26
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	27
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	29
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	30
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
3.2	Violence domestique	32
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	32
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	33
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	34
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	35
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	35
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	35
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	36
3.4	Infractions contre le patrimoine	37
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	37
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	38

3.5	Brigandage	39	
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	39	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions		39
3.6	Vol	40	
3.6.1	Répartition selon le type de vol	40	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	41	
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	42	
3.7	Vol de véhicule	44	
3.7.1	Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule	44	
3.7.2	Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions	44	
3.8	Dommages à la propriété	45	
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	45	
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions		45
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	46	
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	47	
3.9	Criminalité numérique	48	
3.9.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique		48
3.9.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	49	
3.9.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	50	
3.10	Loi sur les stupéfiants (LStup)	51	
3.10.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	51	
3.10.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions		52
3.10.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction		53
3.10.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	55	
3.10.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	57	
3.11	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	58	
3.11.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction		58
3.11.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions		59

4 Évolution 60

4.1	Infractions selon la loi	60	
4.1.1	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	61	
4.1.2	Code pénal: infractions par commune	63	
4.1.3	Infractions de violence	64	
4.1.4	Infractions de violence domestiques	66	
4.1.5	Infractions contre le patrimoine	67	
4.1.6	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	68	
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	70	
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	72	
4.1.9	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	73	
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune		75

5 Glossaire méthodologique 76

5.1	Introduction	76
5.2	Définitions	76
5.2.1	Le cas/l'affaire	76
5.2.2	L'infraction	76
5.2.3	L'Élucidation	76
5.2.4	La personne prévenue	76
5.2.5	La personne lésée	77
5.2.6	La population résidente permanente	77
5.2.7	Etat des communes	77

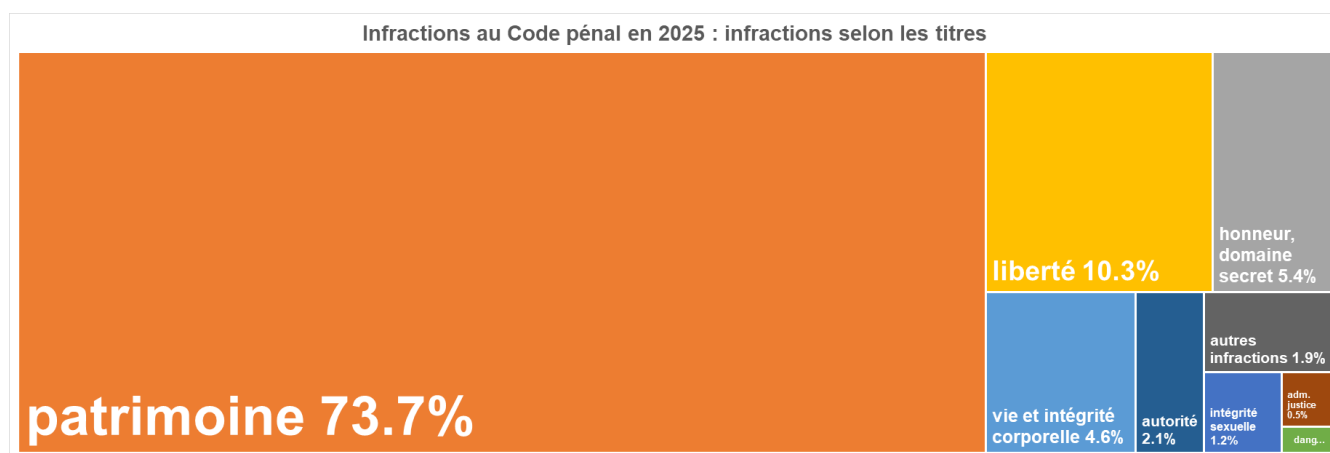
5.2.8	Catégories de véhicules	77
5.3	Principes d'exploitation des données	77
5.3.1	Statistique de sortie	77
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	78
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	78
5.3.4	Chiffres absolus	78
5.3.5	Chiffres relatifs	78
5.3.6	Graphiques	78

1 Introduction

En 2025, la statistique policière de la criminalité (SPC) montre des volumes d'infractions orientés à la baisse, que ce soit pour le canton de Genève ou au niveau national.

Ainsi à Genève, les infractions au code pénal suisse (CPS) reculent de 4%, les infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) sont en baisse de 11% et les infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) diminuent de 8%.

La répartition des infractions au CPS entre les différents titres demeure stable en 2025, par rapport aux années passées :



Dans le détail, les atteintes à la vie et l'intégrité sont en hausse à Genève (7%).

Cette progression repose essentiellement sur les lésions corporelles simples (10%), alors que les lésions corporelles graves reculent de 7%.

Les infractions au patrimoine sont en baisse de 7% en 2025 par rapport à 2024.

Parmi les diminutions remarquables, les vols de véhicules reculent de 12%, les brigandages de 20%, les vols à l'arraché de 23% et les vols à l'astuce de 11%.

Les infractions liées à la criminalité numérique reculent de 27%, en particulier les escroqueries qui baissent de 38%.

A l'inverse, les vols par effraction progressent de 7%.

Les infractions à l'intégrité sexuelle reculent en 2025 de 6% par rapport à 2024, en particulier les viols (-8%).

Les violences domestiques sont en progression mesurée en 2025 : +4%.

Les infractions à la loi sur les stupéfiants reculent de 11%. Parmi elles, les infractions liées à la consommation personnelle représentent le 70.9% du volume total, les infractions relevant du trafic ou de la culture le 29% et les autres infractions le 0.1%.

Les infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration reculent de 8% en 2025 par rapport à 2024. La plus grande partie des infractions à cette loi fédérale (82%) concerne l'entrée et le séjour illégal.

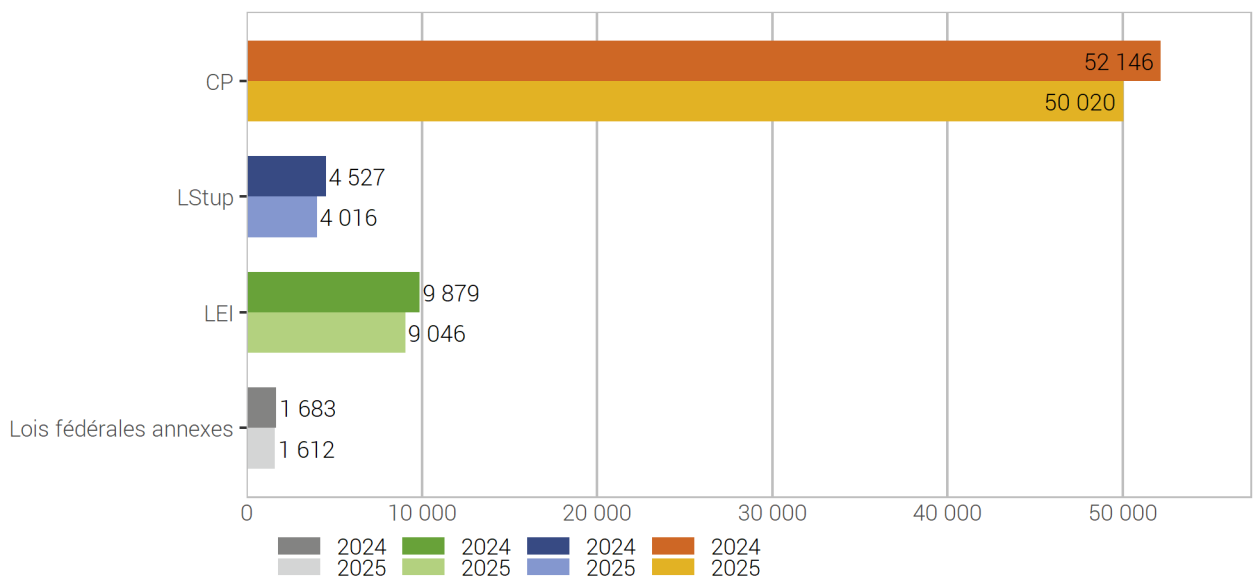
2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi

G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui, eux, figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 1 612 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2025. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la Police des chemins de fer ou l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucladations	Infractions	Élucladations	
Code pénal (CP)	52 146	29,3%	50 020	30,6%	-4%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	4 527	98,9%	4 016	98,7%	-11%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	9 879	100,0%	9 046	99,9%	-8%
Autres lois fédérales annexes	1 683	97,8%	1 612	97,6%	-4%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

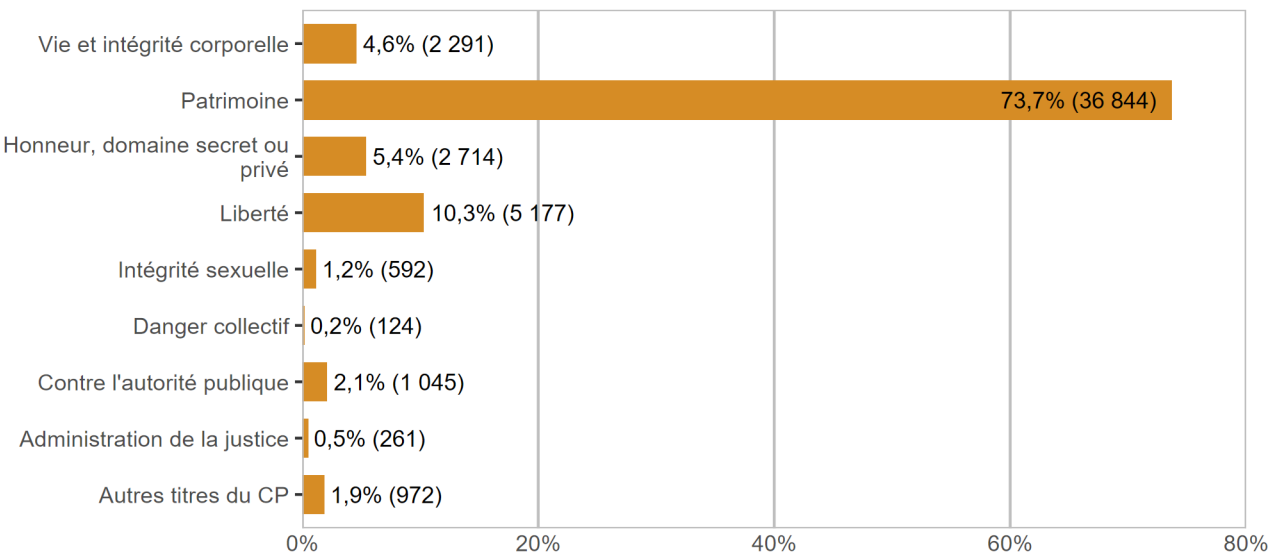
© OFS 2026

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	52 146	29,3%	50 020	30,6%	-4%
Total vie et intégrité corporelle	2 140	89,6%	2 291	88,9%	7%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3	66,7%	3	100,0%	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	50	88,0%	50	86,0%	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	56	91,1%	52	90,4%	-7%
Lésions corporelles simples (art. 123)	923	94,7%	1 012	94,4%	10%
Total patrimoine	39 504	16,8%	36 844	17,7%	-7%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	16 388	14,9%	15 618	16,2%	-5%
dont vol par effraction	2 642	15,3%	2 838	16,5%	7%
dont vol à l'arraché	236	19,9%	181	19,9%	-23%
Vol de véhicule (art. 139)	7 143	5,0%	6 278	5,2%	-12%
Brigandage (art. 140)	274	52,6%	218	57,8%	-20%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	3 396	18,7%	3 328	17,1%	-2%
Escroquerie (art. 146)	3 156	17,8%	2 804	21,7%	-11%
Extorsion et chantage (art. 156)	64	46,9%	71	39,4%	11%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	353	99,7%	286	96,9%	-19%
Total honneur, domaine secret ou privé	2 574	64,5%	2 714	64,9%	5%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	245	87,8%	220	84,1%	-10%
Total liberté	4 602	45,3%	5 177	43,7%	12%
Menaces (art. 180)	982	93,7%	1 046	93,7%	7%
Contrainte (art. 181)	162	94,4%	202	89,6%	25%
Traite d'êtres humains (art. 182)	8	100,0%	8	100,0%	0%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	22	95,5%	15	66,7%	-32%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	389	74,8%	491	59,1%	26%
Total intégrité sexuelle	632	86,4%	592	87,7%	-6%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	78	89,7%	78	80,8%	0%
Viol (art. 190)	142	84,5%	131	85,5%	-8%
Exhibitionnisme (art. 194)	27	74,1%	16	81,3%	-41%
Pornographie (art. 197)	129	96,9%	135	97,0%	5%
Total danger collectif	136	45,6%	124	41,9%	-9%
Incendie intentionnel (art. 221)	84	29,8%	60	28,3%	-29%
Total autorité publique	1 185	98,1%	1 045	97,4%	-12%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	204	95,6%	176	97,7%	-14%
Total administration de la justice	289	97,6%	261	95,8%	-10%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	146	95,9%	132	97,7%	-10%
Autres infractions du Code pénal	1 084	88,5%	972	89,6%	-10%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

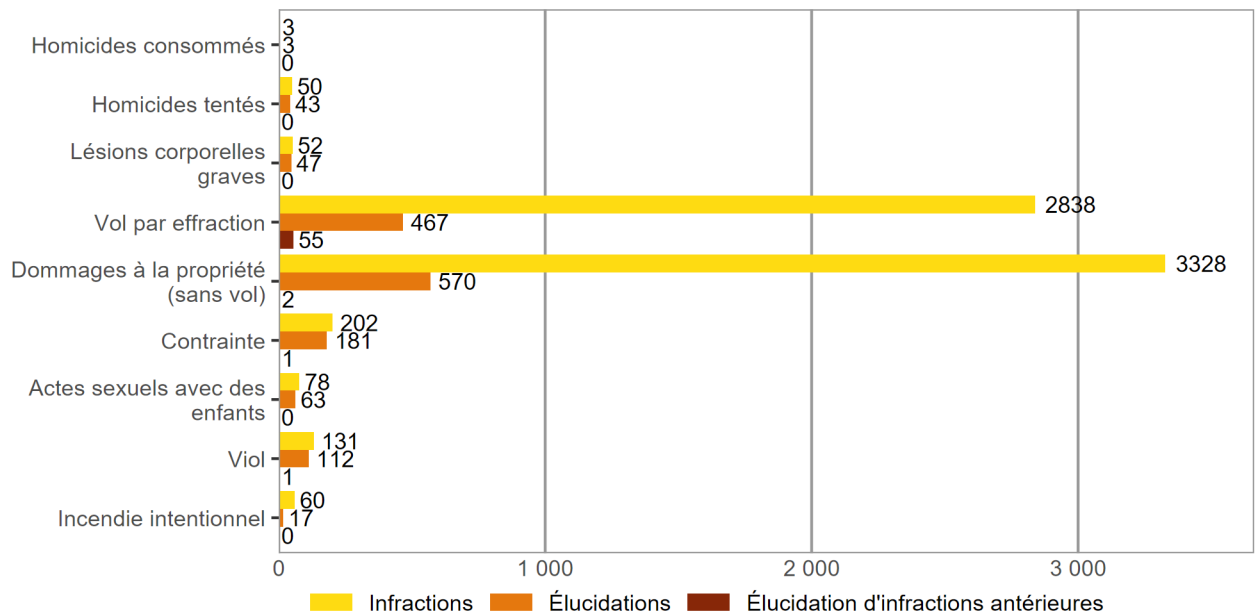
© OFS 2026

Remarque: un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

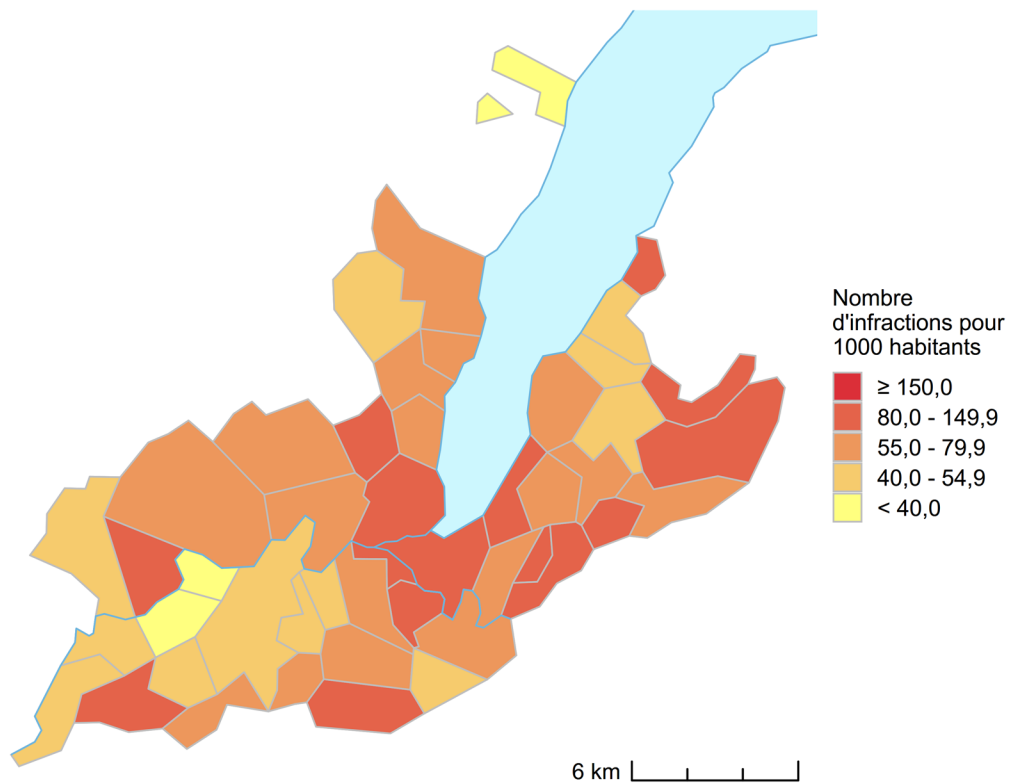
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 4



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 3

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	52 146	524 410	99,4	50 020	531 102	94,2	-4%
Genève	26 100	206 635	126,3	25 428	209 061	121,6	-3%
Vernier	2 829	37 460	75,5	2 632	37 837	69,6	-7%
Lancy	2 978	36 229	82,2	2 559	37 259	68,7	-14%
Meyrin	1 963	26 882	73,0	1 878	27 059	69,4	-4%
Carouge (GE)	2 084	22 311	93,4	1 903	22 488	84,6	-9%
Onex	986	18 886	52,2	924	18 915	48,9	-6%
Thônex	1 695	16 690	101,6	1 684	16 809	100,2	-1%
Chêne-Bougeries	1 013	13 876	73,0	970	14 342	67,6	-4%
Versoix	804	13 846	58,1	946	13 996	67,6	18%
Le Grand-Saconnex	1 368	12 806	106,8	1 573	13 062	120,4	15%
Plan-les-Ouates	813	12 221	66,5	712	12 186	58,4	-12%
Veyrier	669	11 917	56,1	682	12 085	56,4	2%
Bernex	577	10 864	53,1	556	11 112	50,0	-4%
Chêne-Bourg	998	9 450	105,6	929	9 578	97,0	-7%
Collonge-Bellerive	539	8 630	62,5	529	8 643	61,2	-2%
Cologny	527	6 024	87,5	537	6 027	89,1	2%
Satigny	371	4 577	81,1	329	4 713	69,8	-11%
Confignon	225	4 552	49,4	237	4 553	52,1	5%
Pregny-Chambésy	173	4 035	42,9	247	4 262	58,0	43%
Bellevue	255	4 104	62,1	277	4 105	67,5	9%
Perly-Certoux	267	3 194	83,6	229	3 304	69,3	-14%
Troinex	166	2 858	58,1	166	3 145	52,8	0%
Vandoeuvres	242	2 958	81,8	223	3 030	73,6	-8%
Genthod	208	2 896	71,8	172	2 861	60,1	-17%
Puplinge	333	2 558	130,2	288	2 628	109,6	-14%
Anières	192	2 521	76,2	122	2 563	47,6	-36%
Bardonnex	265	2 548	104,0	267	2 545	104,9	1%
Corsier (GE)	100	2 282	43,8	125	2 313	54,0	25%
Meinier	153	2 079	73,6	83	2 069	40,1	-46%
Dardagny	68	1 853	36,7	99	1 828	54,2	46%
Avully	92	1 757	52,4	81	1 746	46,4	-12%
Collex-Bossy	85	1 685	50,4	72	1 666	43,2	-15%
Chancy	117	1 651	70,9	79	1 664	47,5	-32%
Avusy	66	1 408	46,9	119	1 412	84,3	80%
Hermance	85	1 236	68,8	105	1 246	84,3	24%
Choulex	71	1 247	56,9	92	1 232	74,7	30%
Jussy	94	1 173	80,1	125	1 223	102,2	33%
Aire-la-Ville	47	1 160	40,5	38	1 173	32,4	-19%
Cartigny	58	1 046	55,4	25	1 050	23,8	-57%
Soral	48	961	49,9	58	942	61,6	21%
Autres communes	2 422	3 344	—	1 920	3 370	—	-21%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

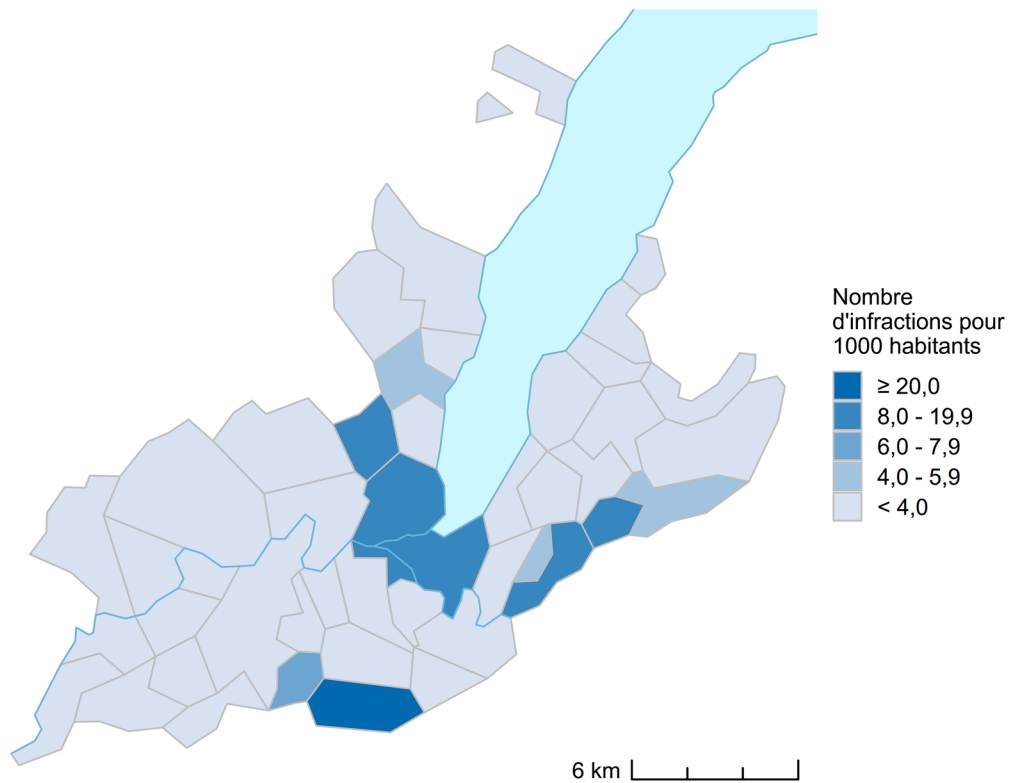
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex.: des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	4 527	524 410	8,6	4 016	531 102	7,6	-11%
Genève	3 230	206 635	15,6	2 881	209 061	13,8	-11%
Vernier	151	37 460	4,0	113	37 837	3,0	-25%
Lancy	86	36 229	2,4	113	37 259	3,0	31%
Meyrin	76	26 882	2,8	53	27 059	2,0	-30%
Carouge (GE)	79	22 311	3,5	39	22 488	1,7	-51%
Onex	32	18 886	1,7	35	18 915	1,9	9%
Thônex	163	16 690	9,8	175	16 809	10,4	7%
Chêne-Bougeries	51	13 876	3,7	15	14 342	1,0	-71%
Versoix	18	13 846	1,3	43	13 996	3,1	139%
Le Grand-Saconnex	151	12 806	11,8	127	13 062	9,7	-16%
Plan-les-Ouates	36	12 221	2,9	32	12 186	2,6	-11%
Veyrier	17	11 917	1,4	25	12 085	2,1	47%
Bernex	29	10 864	2,7	17	11 112	1,5	-41%
Chêne-Bourg	35	9 450	3,7	53	9 578	5,5	51%
Collonge-Bellerive	16	8 630	1,9	10	8 643	1,2	-38%
Cologny	16	6 024	2,7	11	6 027	1,8	-31%
Satigny	23	4 577	5,0	9	4 713	1,9	-61%
Confignon	11	4 552	2,4	3	4 553	0,7	-73%
Pregny-Chambésy	6	4 035	1,5	3	4 262	0,7	-50%
Bellevue	5	4 104	1,2	20	4 105	4,9	300%
Perly-Certoux	29	3 194	9,1	24	3 304	7,3	-17%
Troinex	26	2 858	9,1	8	3 145	2,5	-69%
Vandoeuvres	6	2 958	2,0	6	3 030	2,0	0%
Genthod	6	2 896	2,1	9	2 861	3,1	50%
Puplinge	27	2 558	10,6	22	2 628	8,4	-19%
Anières	2	2 521	0,8	8	2 563	3,1	300%
Bardonnex	167	2 548	65,5	118	2 545	46,4	-29%
Corsier (GE)	0	2 282	0,0	1	2 313	0,4	—
Meinier	1	2 079	0,5	2	2 069	1,0	100%
Dardagny	6	1 853	3,2	4	1 828	2,2	-33%
Avully	1	1 757	0,6	6	1 746	3,4	500%
Collex-Bossy	6	1 685	3,6	5	1 666	3,0	-17%
Chancy	6	1 651	3,6	3	1 664	1,8	-50%
Avusy	0	1 408	0,0	0	1 412	0,0	0%
Hermance	0	1 236	0,0	2	1 246	1,6	—
Choulex	1	1 247	0,8	1	1 232	0,8	0%
Jussy	4	1 173	3,4	1	1 223	0,8	-75%
Aire-la-Ville	1	1 160	0,9	0	1 173	0,0	-100%
Cartigny	0	1 046	0,0	0	1 050	0,0	0%
Soral	2	961	2,1	2	942	2,1	0%
Autres communes	5	3 344	—	17	3 370	—	240%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

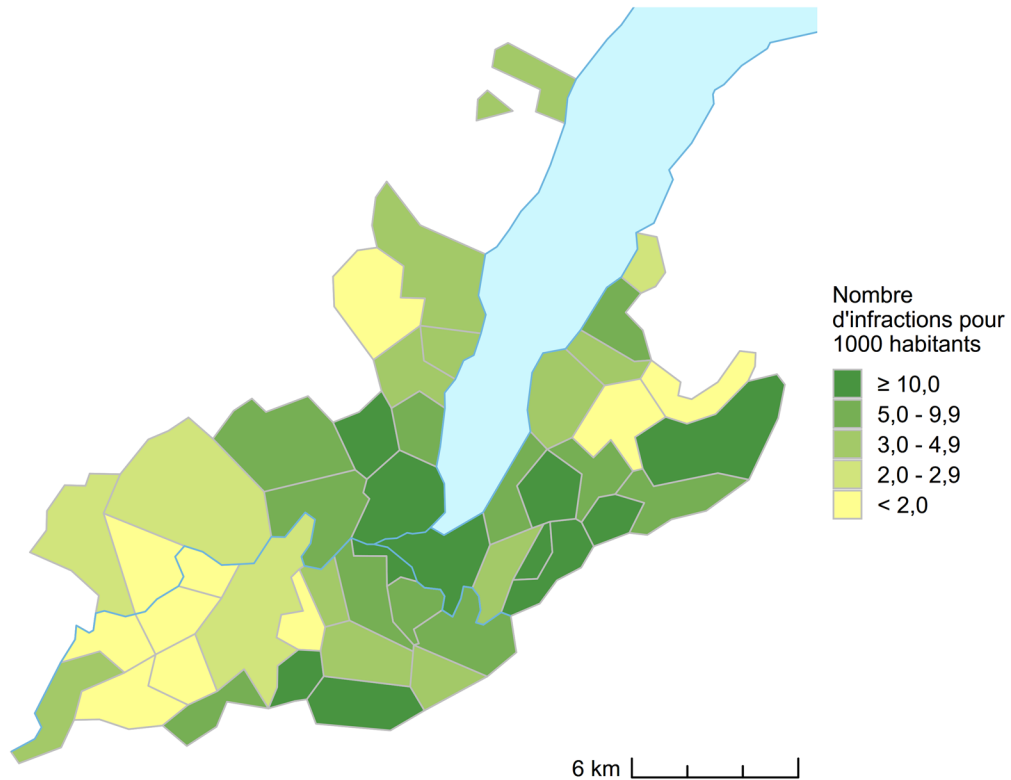
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 6



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 5

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	9 879	524 410	18,8	9 046	531 102	17,0	-8%
Genève	6 493	206 635	31,4	6 118	209 061	29,3	-6%
Vernier	288	37 460	7,7	296	37 837	7,8	3%
Lancy	258	36 229	7,1	211	37 259	5,7	-18%
Meyrin	230	26 882	8,6	239	27 059	8,8	4%
Carouge (GE)	157	22 311	7,0	162	22 488	7,2	3%
Onex	45	18 886	2,4	73	18 915	3,9	62%
Thônex	662	16 690	39,7	455	16 809	27,1	-31%
Chêne-Bougeries	77	13 876	5,5	69	14 342	4,8	-10%
Versoix	50	13 846	3,6	61	13 996	4,4	22%
Le Grand-Saconnex	383	12 806	29,9	488	13 062	37,4	27%
Plan-les-Ouates	55	12 221	4,5	52	12 186	4,3	-5%
Veyrier	37	11 917	3,1	63	12 085	5,2	70%
Bernex	29	10 864	2,7	24	11 112	2,2	-17%
Chêne-Bourg	135	9 450	14,3	130	9 578	13,6	-4%
Collonge-Bellerive	11	8 630	1,3	27	8 643	3,1	145%
Cologny	50	6 024	8,3	50	6 027	8,3	0%
Satigny	31	4 577	6,8	11	4 713	2,3	-65%
Confignon	11	4 552	2,4	3	4 553	0,7	-73%
Pregny-Chambésy	25	4 035	6,2	31	4 262	7,3	24%
Bellevue	27	4 104	6,6	16	4 105	3,9	-41%
Perly-Certoux	102	3 194	31,9	43	3 304	13,0	-58%
Troinex	24	2 858	8,4	14	3 145	4,5	-42%
Vandoeuvres	20	2 958	6,8	31	3 030	10,2	55%
Genthod	11	2 896	3,8	11	2 861	3,8	0%
Puplinge	56	2 558	21,9	54	2 628	20,5	-4%
Anières	28	2 521	11,1	19	2 563	7,4	-32%
Bardonnex	402	2 548	157,8	201	2 545	79,0	-50%
Corsier (GE)	15	2 282	6,6	8	2 313	3,5	-47%
Meinier	11	2 079	5,3	1	2 069	0,5	-91%
Dardagny	12	1 853	6,5	4	1 828	2,2	-67%
Avully	0	1 757	0,0	3	1 746	1,7	—
Collex-Bossy	12	1 685	7,1	3	1 666	1,8	-75%
Chancy	22	1 651	13,3	6	1 664	3,6	-73%
Avusy	1	1 408	0,7	2	1 412	1,4	100%
Hermance	8	1 236	6,5	3	1 246	2,4	-63%
Choulex	4	1 247	3,2	7	1 232	5,7	75%
Jussy	18	1 173	15,3	14	1 223	11,4	-22%
Aire-la-Ville	2	1 160	1,7	0	1 173	0,0	-100%
Cartigny	1	1 046	1,0	2	1 050	1,9	100%
Soral	16	961	16,6	5	942	5,3	-69%
Autres communes	60	3 344	—	36	3 370	—	-40%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 6

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	7 815	703	138	1 032	193	4 477	1 256	1	15
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 924	121	24	353	27	1 244	154	0	1
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	4 277	204	48	782	127	2 603	512	0	1

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

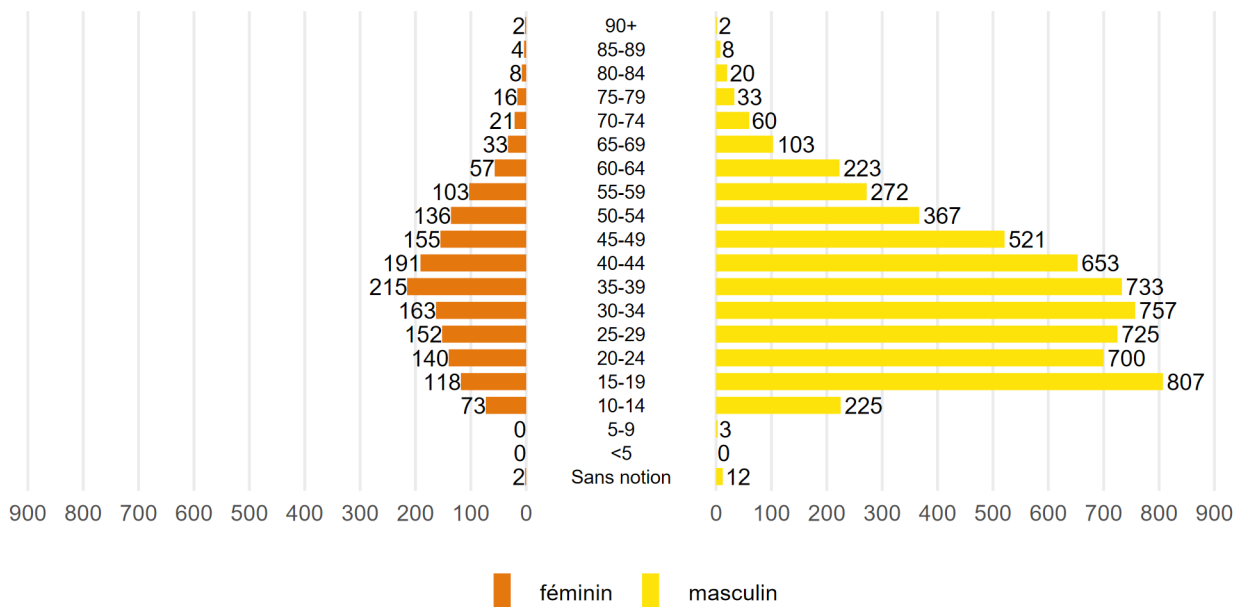
© OFS 2026

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 7



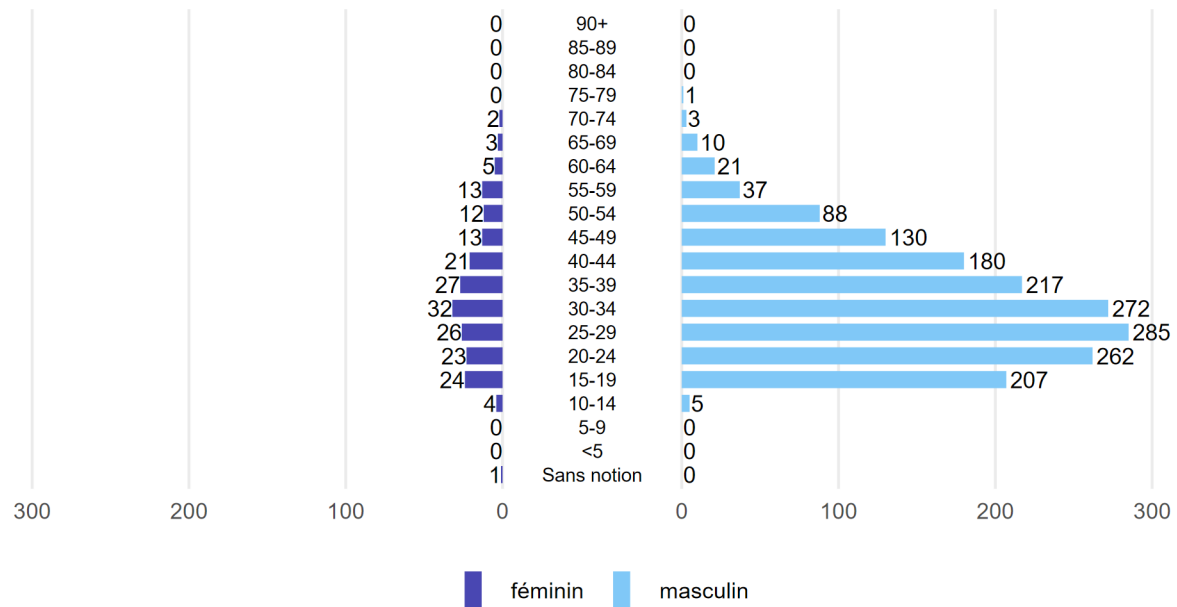
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 8



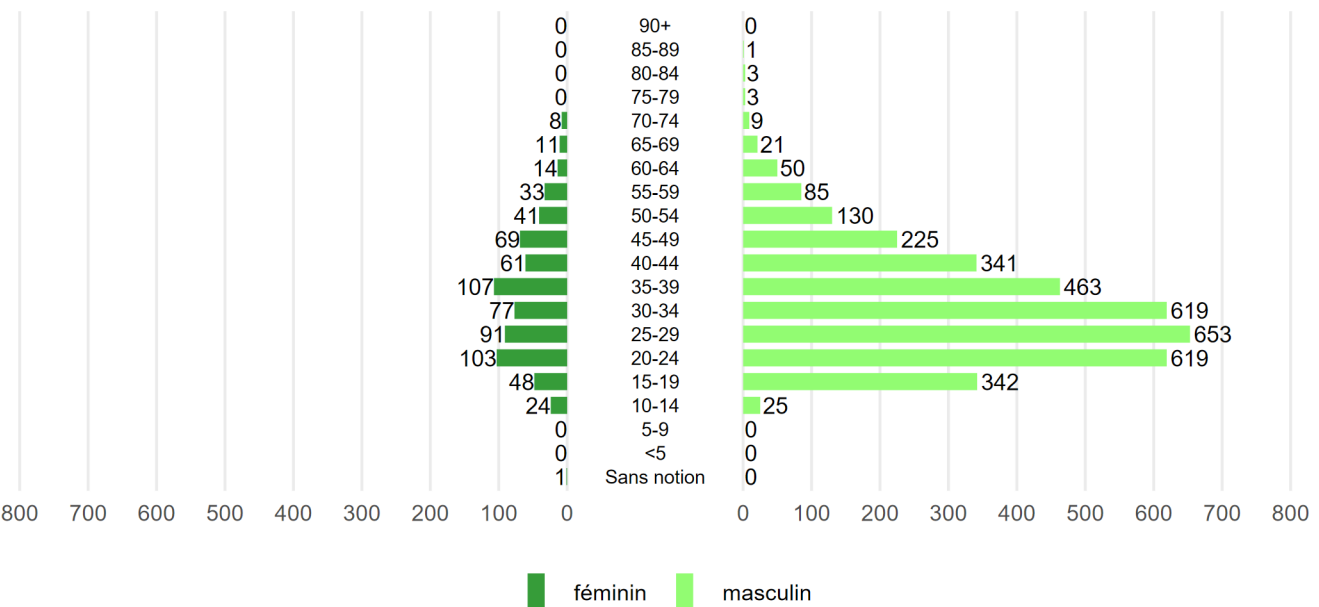
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 9



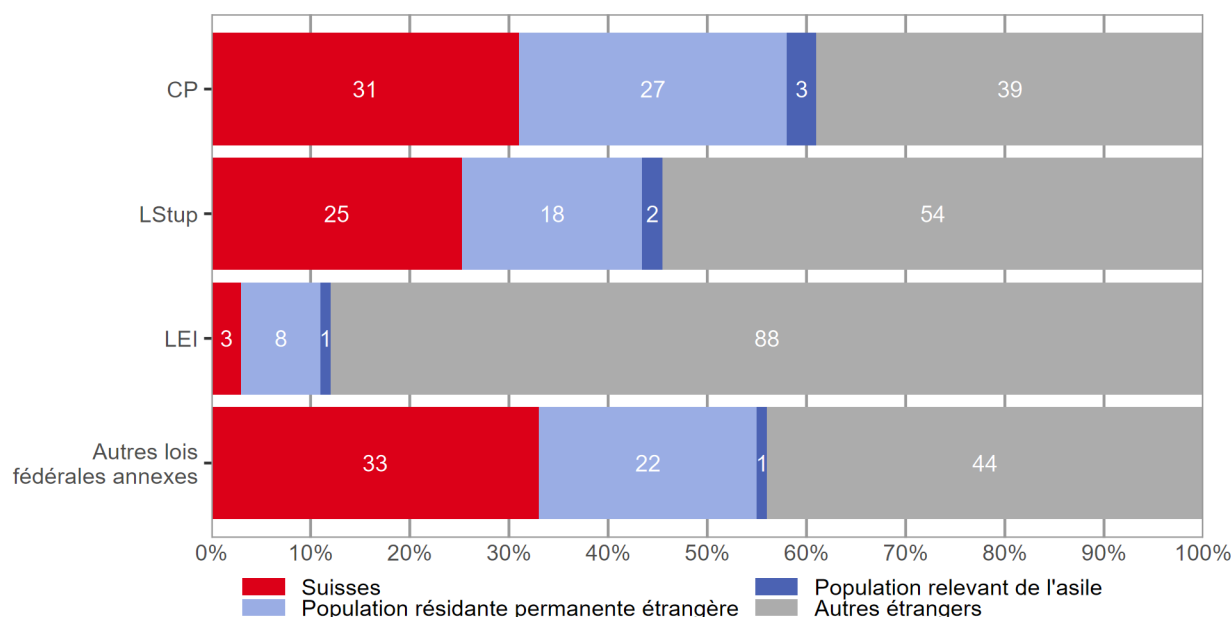
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 10



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère:

- Autorisation de séjour (permis B)
- Autorisation d'établissement (permis C)
- Diplomates, fonctionnaires internationaux y compris autorisation de séjour avec activité lucrative (permis Ci)

Population relevant de l'asile:

- Étrangers admis provisoirement (permis F)
- Requérants d'asile (permis N)
- Personnes à protéger (permis S)

Autres étrangers:

- Autorisation de courte durée (permis L)
- Autorisation frontalière (permis G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce pour activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement avec décision d'asile négative et obligation de quitter le pays
- Personnes présentes illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Autres étrangers) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (permis L), les étrangers admis provisoirement (permis F), les personnes à protéger (permis S) et les requérants d'asile (permis N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p. ex.: par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 7

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	7 814	4 526	237	3 051
Suisse	2 400	2 400	—	—
Total étrangers	5 414	2 126	237	3 051
France	1 324	358	0	966
Algérie	554	27	26	501
Portugal	369	308	0	61
Italie	247	163	0	84
Roumanie	227	19	0	208
Espagne	216	161	0	55
Kosovo	207	128	6	73
Maroc	193	40	8	145
Brésil	155	114	0	41
Tunisie	142	56	4	82
Ukraine	83	11	60	12
Afghanistan	80	34	38	8
Guinée	77	7	5	65
Colombie	70	20	1	49
Géorgie	62	0	6	56
Congo (Kinshasa)	53	41	4	8
Nigéria	51	4	2	45
Türkiye	49	29	6	14
Serbie	48	11	7	30
Cameroun	45	29	2	14
Sénégal	44	17	1	26
Royaume-Uni	40	21	0	19
Russie	39	22	3	14
Bolivie	38	29	0	9
Pérou	38	15	0	23
Albanie	32	6	1	25
Chine	32	11	0	21
Somalie	30	12	12	6
Macédoine du Nord	29	16	1	12
Érythrée	25	21	2	2
Syrie	25	12	3	10
Croatie	23	1	1	21
Libye	23	3	1	19
Pologne	22	12	0	10
Angola	22	11	5	6
République dominicaine	22	19	0	3
Iran	22	6	5	11
Philippines	22	16	0	6
Bulgarie	21	9	0	12
Mongolie	21	10	0	11
Gambie	20	5	0	15
Chili	20	7	0	13

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 7

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Inde	20	10	1	9
Irak	20	10	6	4
Bosnie et Herzégovine	19	9	0	10
Côte d'Ivoire	18	8	0	10
Palestine	17	1	2	14
Allemagne	16	10	0	6
Égypte	15	7	1	7
Inconnu	15	0	0	15
Belgique	14	10	0	4
Cuba	14	4	0	10
États-Unis	14	7	0	7
Pays-Bas	13	9	0	4
Kenya	13	10	0	3
Congo (Brazzaville)	13	5	3	5
Éthiopie	12	8	1	3
Guinée-Bissau	11	0	0	11
Équateur	11	10	0	1
Mexique	11	8	0	3
Nicaragua	11	9	0	2
Sri Lanka	11	7	2	2
Grèce	10	8	0	2
Liban	10	5	1	4
Autres nationalités	244	130	10	104

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 8

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	1 924	826	49	1 049
Suisse	473	473	–	–
Total étrangers	1 451	353	49	1 049
France	342	57	0	285
Algérie	207	8	5	194
Portugal	105	66	0	39
Guinée	84	3	2	79
Espagne	68	35	0	33
Maroc	63	9	3	51
Nigéria	60	1	0	59
Italie	51	38	0	13
Sénégal	32	4	0	28
Tunisie	31	4	0	27
Brésil	31	16	0	15
Gambie	26	1	0	25
Kosovo	24	12	0	12
Géorgie	18	1	2	15
Colombie	17	6	0	11
Roumanie	16	2	0	14
Guinée-Bissau	16	1	1	14
Albanie	15	1	1	13
Somalie	13	4	7	2
République dominicaine	11	5	0	6
Royaume-Uni	10	3	0	7
Libye	10	0	2	8
Autres nationalités	201	76	26	99

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 9

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	4 277	459	58	3 760
Suisse	124	124	—	—
Total étrangers	4 153	335	58	3 760
France	1 007	52	0	955
Algérie	704	3	11	690
Maroc	211	7	2	202
Kosovo	197	37	0	160
Roumanie	174	3	0	171
Tunisie	138	2	2	134
Guinée	126	1	1	124
Nigéria	104	2	2	100
Colombie	100	9	1	90
Brésil	98	18	0	80
Italie	82	21	0	61
Portugal	69	36	0	33
Espagne	68	25	0	43
Sénégal	66	5	0	61
Pérou	51	7	0	44
Mongolie	41	5	0	36
Géorgie	41	0	1	40
Libye	36	0	1	35
Serbie	34	1	0	33
Albanie	33	4	1	28
Gambie	33	1	0	32
Chine	28	2	0	26
Bolivie	27	11	0	16
Türkiye	26	2	1	23
Côte d'Ivoire	24	1	0	23
Inde	23	7	1	15
Croatie	21	0	0	21
Égypte	21	1	0	20
Cameroun	19	1	0	18
Bulgarie	18	0	0	18
Afghanistan	18	2	11	5
Philippines	18	3	0	15
Palestine	18	0	1	17
Congo (Kinshasa)	17	5	1	11
Macédoine du Nord	16	7	0	9
Iran	16	2	1	13
Guinée-Bissau	15	0	0	15
Irak	15	4	2	9
Royaume-Uni	14	2	0	12
Liban	14	3	1	10
Syrie	13	0	0	13
Nicaragua	12	4	0	8
Pologne	11	0	0	11
Somalie	11	0	3	8
Bosnie et Herzégovine	10	0	0	10
Ukraine	10	1	1	8
Angola	10	2	3	5
Mali	10	0	0	10
Burkina Faso	10	4	0	6
Autres nationalités	275	32	10	233

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 10

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	381	198	97	57	82	26	841
Suisses	179	82	41	21	29	9	361
Étrangers	202	116	56	36	53	17	480
résidents	91	48	28	15	24	4	210
relevant de l'asile	29	12	6	1	1	3	52
autres	82	56	22	20	28	10	218
Total adultes	3 491	1 627	777	435	516	112	6 958
Suisses	1 006	503	263	120	123	23	2 038
Étrangers	2 485	1 124	514	315	393	89	4 920
résidents	930	476	209	138	140	23	1 916
relevant de l'asile	82	40	20	15	26	2	185
autres	1 473	608	285	162	227	64	2 819

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 11

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	73	42	20	5	5	0	145
Suisses	34	20	10	2	0	0	66
Étrangers	39	22	10	3	5	0	79
résidents	16	10	3	1	2	0	32
relevant de l'asile	3	2	1	0	1	0	7
autres	20	10	6	2	2	0	40
Total adultes	875	509	193	68	115	18	1 778
Suisses	217	100	46	13	26	5	407
Étrangers	658	409	147	55	89	13	1 371
résidents	176	79	31	12	17	6	321
relevant de l'asile	16	9	9	1	5	2	42
autres	466	321	107	42	67	5	1 008

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 12

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	118	94	15	7	14	4	252
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	118	94	15	7	14	4	252
résidents	5	0	0	0	0	0	5
relevant de l'asile	8	1	1	1	0	0	11
autres	105	93	14	6	14	4	236
Total adultes	2 249	1 026	300	136	238	75	4 024
Suisses	112	11	1	0	0	0	124
Étrangers	2 137	1 015	299	136	238	75	3 900
résidents	269	50	7	1	2	1	330
relevant de l'asile	34	9	2	1	1	0	47
autres	1 834	956	290	134	235	74	3 523

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 13

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	12 250	2 299	506	132	89	25

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

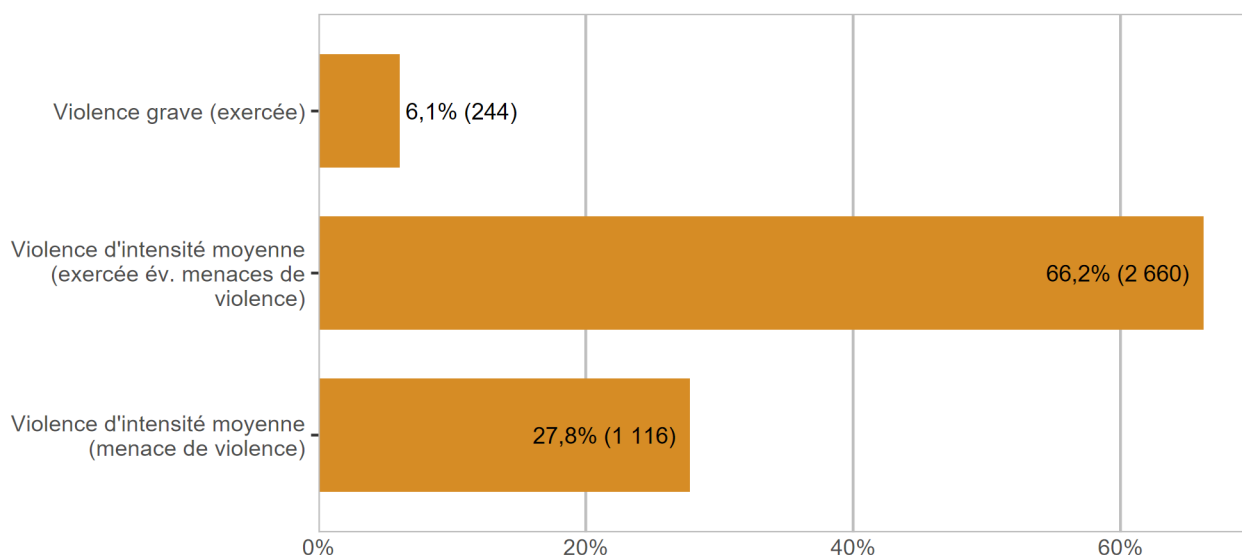
3.1 Infractions de violence

Par «infractions de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 11



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 14

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	3 896	87,6%	4 020	87,5%	3%
Total violence grave (exercée)	253	85,8%	244	84,4%	-4%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3	66,7%	3	100,0%	0%
avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	2	100,0%	100%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	0,0%	0	–	-100%
autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	50	88,0%	50	86,0%	0%
avec arme à feu	4	25,0%	1	0,0%	-75%
avec arme coupante/tranchante	26	88,5%	26	80,8%	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	0,0%	–
avec violence physique	6	100,0%	20	100,0%	233%
autre instrument	14	100,0%	2	100,0%	-86%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	56	91,1%	52	90,4%	-7%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	10	80,0%	9	77,8%	-10%
avec arme contondante/d'estoc	2	100,0%	4	100,0%	100%
avec violence physique	25	92,0%	30	100,0%	20%
autre instrument	19	94,7%	9	66,7%	-53%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	1	100,0%	–
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	142	84,5%	131	85,5%	-8%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	2	0,0%	7	0,0%	250%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 599	86,4%	2 660	86,6%	2%
Lésions corporelles simples (art. 123)	923	94,7%	1 012	94,4%	10%
Voies de fait (art. 126)	604	96,9%	644	96,1%	7%
Participation à rixe (art. 133) ¹	46	100,0%	43	100,0%	-7%
<i>Nombre d'affaires</i>	11	–	12	–	9%
Participation à agression (art. 134) ¹	265	53,2%	279	47,7%	5%
<i>Nombre d'affaires</i>	203	–	208	–	2%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	272	52,9%	211	59,7%	-22%
Contrainte (art. 181)	162	94,4%	202	89,6%	25%
Mariage forcé (art. 181a)	2	100,0%	0	–	-100%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	22	95,5%	15	66,7%	-32%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ²	97	87,6%	77	83,1%	-21%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	204	95,6%	176	97,7%	-14%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	2	0,0%	1	0,0%	-50%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 044	91,0%	1 116	90,3%	7%
Menaces (art. 180)	982	93,7%	1 046	93,7%	7%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	62	48,4%	70	40,0%	13%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

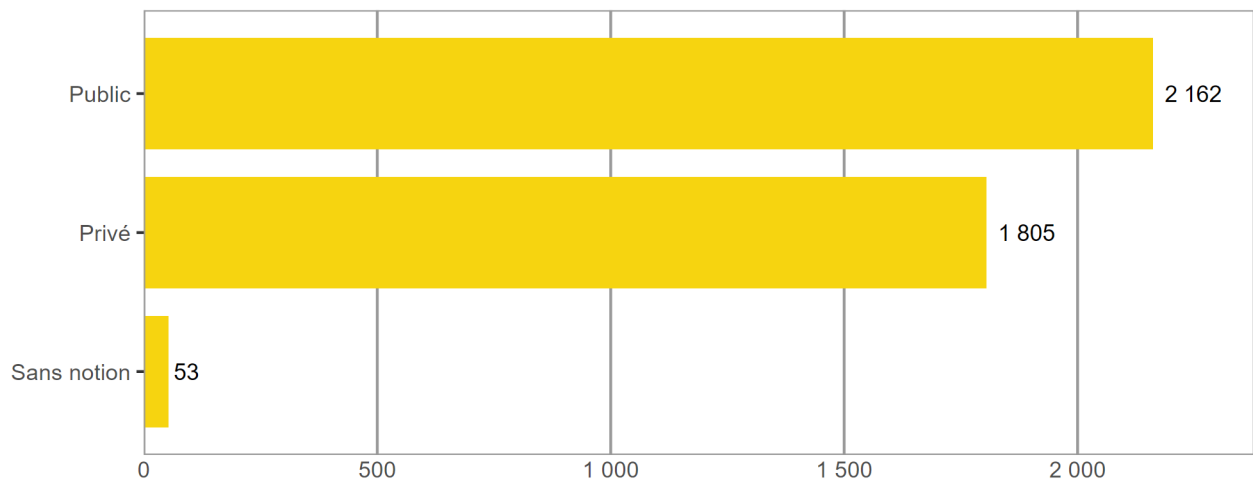
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

G 12

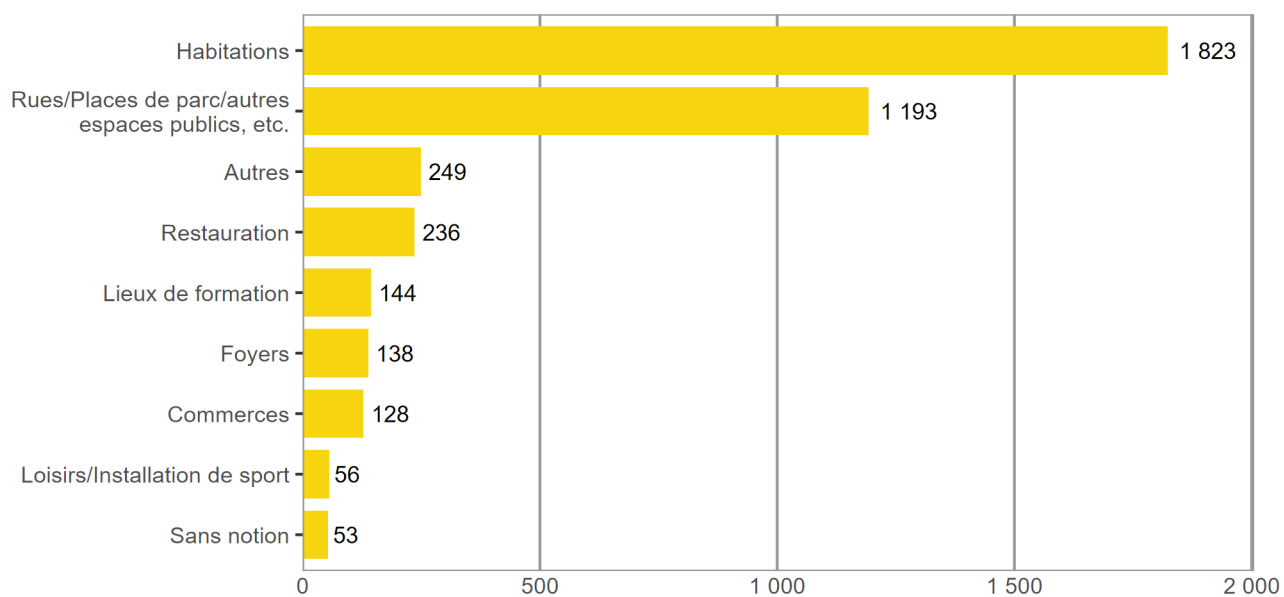


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 13

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

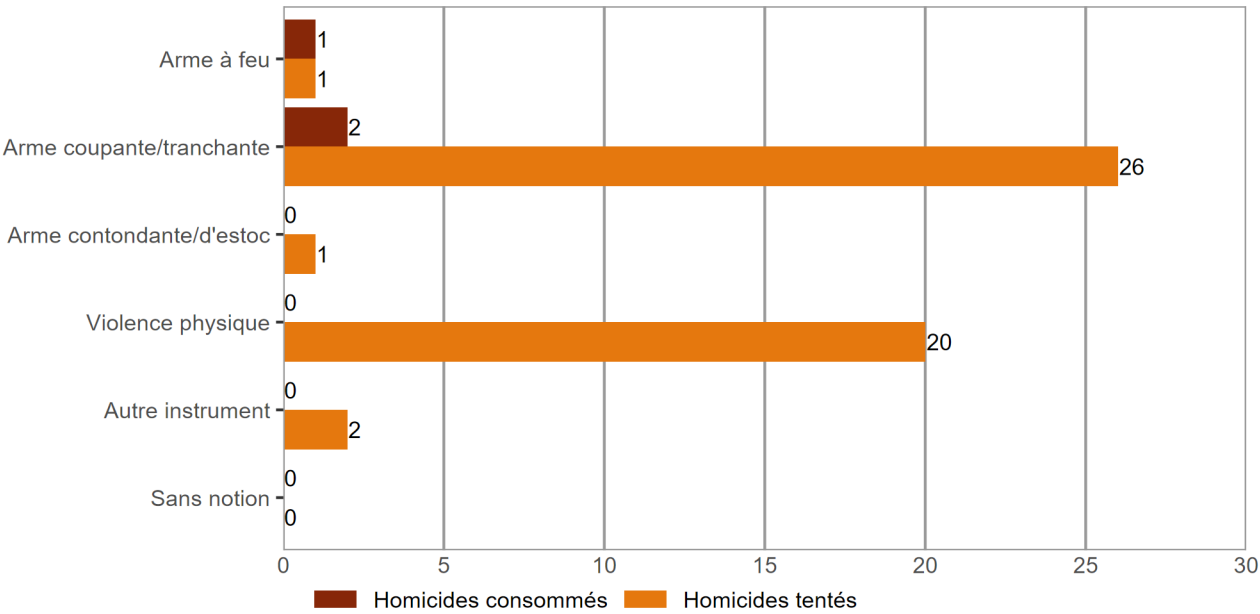
© OFS 2026

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés/tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 14



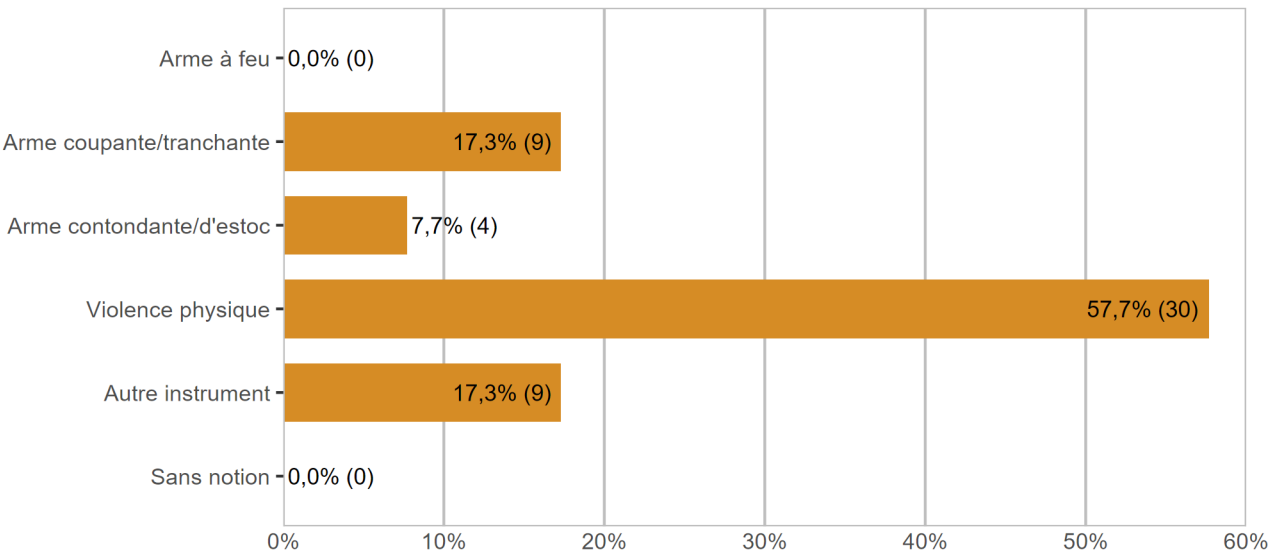
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 15



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité³

T 15

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	2 638	345	331	1 960	2 106	532	1 648	947
Total violence grave (exercée)	242	49	46	147	229	13	143	67
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3	0	0	3	2	1	0	0
avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	0	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	61	17	11	33	58	3	38	10
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	28	6	5	17	25	3	20	3
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	31	11	6	14	31	0	17	6
autre instrument	2	0	0	2	2	0	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	59	5	20	34	53	6	34	13
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	8	0	4	4	7	1	6	1
avec arme contondante/d'estoc	4	0	3	1	3	1	4	2
avec violence physique	41	4	12	25	40	1	21	10
autre instrument	6	1	1	4	3	3	3	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	1	0	0	1	0	1	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	123	28	17	78	121	2	74	45
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 988	260	254	1 474	1 566	422	1 242	711
Lésions corporelles simples (art. 123)	882	73	107	702	682	200	568	339
Voies de fait (art. 126)	605	63	35	507	431	174	359	248
Participation à rixe (art. 133)	42	12	23	7	41	1	30	9
Participation à agression (art. 134)	132	57	35	40	115	17	86	37
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	169	61	44	64	161	8	123	24
Contrainte (art. 181)	189	12	18	159	154	35	112	87
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	14	0	1	13	13	1	8	5
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189)	66	11	11	44	64	2	39	24
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	111	7	22	82	100	11	65	18
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	953	97	100	754	755	198	621	393
Menaces (art. 180)	920	92	90	736	728	192	603	381
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	34	5	10	19	28	6	19	12

³Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité⁴

T 16

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	3 186	497	351	2 312	1 705	1 457	1 671	1 093
Total violence grave (exercée)	239	41	50	147	97	141	150	74
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3	0	0	3	2	1	2	0
avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	1	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	1	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	50	8	10	32	39	11	36	13
avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme coupante/tranchante	26	6	5	15	22	4	17	4
avec arme contondante/d'estoc	1	1	0	0	1	0	1	1
avec violence physique	20	1	5	14	14	6	15	6
autre instrument	2	0	0	2	1	1	2	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	51	5	12	33	42	8	31	11
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	9	1	3	4	8	0	5	2
avec arme contondante/d'estoc	4	2	0	2	4	0	3	0
avec violence physique	29	2	7	20	22	7	19	8
autre instrument	9	0	2	7	8	1	4	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	1	0	0	1	0	1	1	1
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	131	28	31	72	11	120	81	47
Brigandage (art. 140 ch. 4)	7	0	0	7	5	2	3	3
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 364	391	259	1 700	1 276	1 075	1 242	821
Lésions corporelles simples (art. 123)	997	141	98	758	523	474	586	380
Voies de fait (art. 126)	629	104	53	472	279	350	334	241
Participation à rixe (art. 133)	15	6	5	4	15	0	12	5
Participation à agression (art. 134)	231	56	47	128	176	55	120	66
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	213	46	36	129	162	49	113	66
Contrainte (art. 181)	206	33	21	147	69	133	97	77
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	15	4	1	10	5	10	9	4
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189)	77	25	18	34	11	66	40	24
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	164	0	7	150	130	27	17	9
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	3	0	1	2	2	1	2	1
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 101	125	108	857	531	560	609	416
Menaces (art. 180)	1 032	107	95	820	477	546	583	397
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	69	18	13	37	54	14	26	19

⁴Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

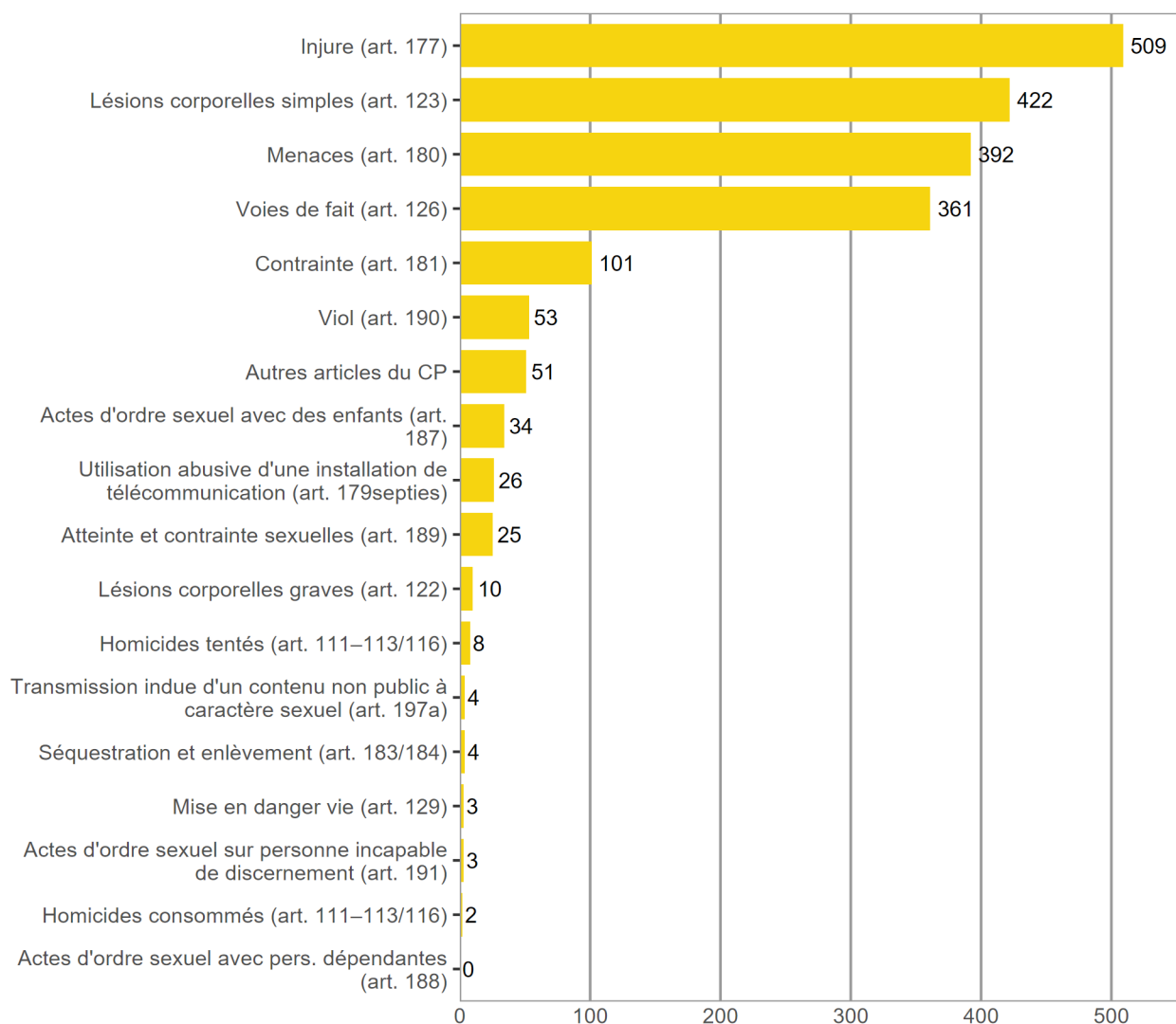
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 17

	2024	2025	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	1 929	2 008	4%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	2	–
Homicides tentés (art. 111–113/116)	7	8	14%
Lésions corporelles graves (art. 122)	9	10	11%
Lésions corporelles simples (art. 123)	394	422	7%
Voies de fait (art. 126)	316	361	14%
Mise en danger vie (art. 129)	1	3	200%
Injure (art. 177)	527	509	-3%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	28	26	-7%
Menaces (art. 180)	370	392	6%
Contrainte (art. 181)	82	101	23%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	6	4	-33%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	35	34	-3%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	24	25	4%
Viol (art. 190)	54	53	-2%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	3	3	0%
Transmission induite d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁶	–	4	–
Autres articles du CP ⁷	73	51	-30%

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁶La « Transmission induite d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) » est pris en compte dans les statistiques sur la violence domestique depuis 2025.

⁷Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

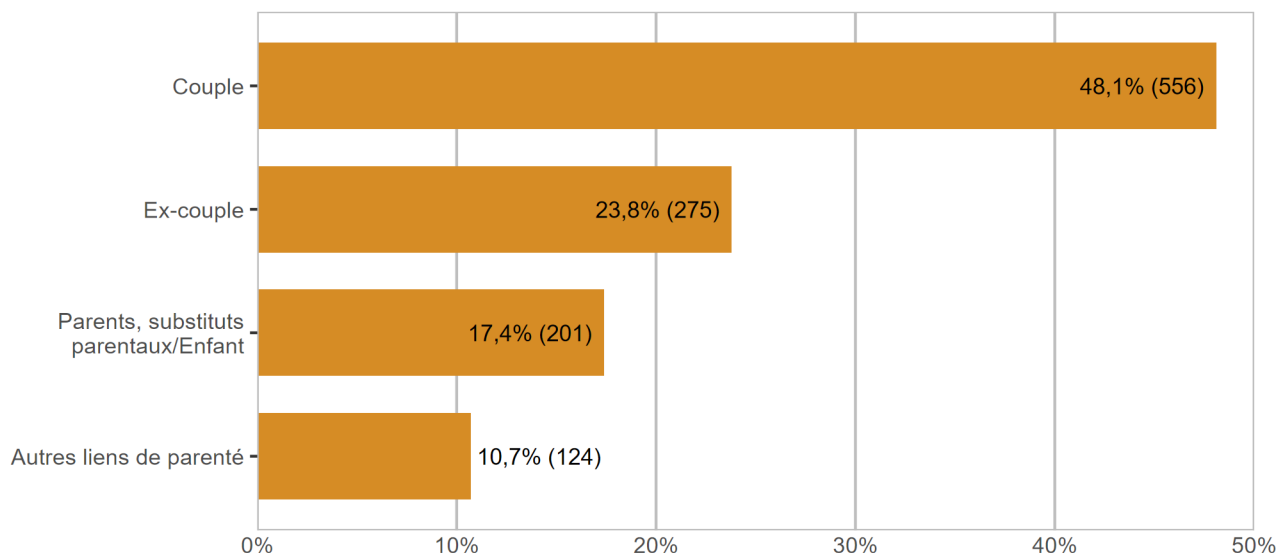
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 17



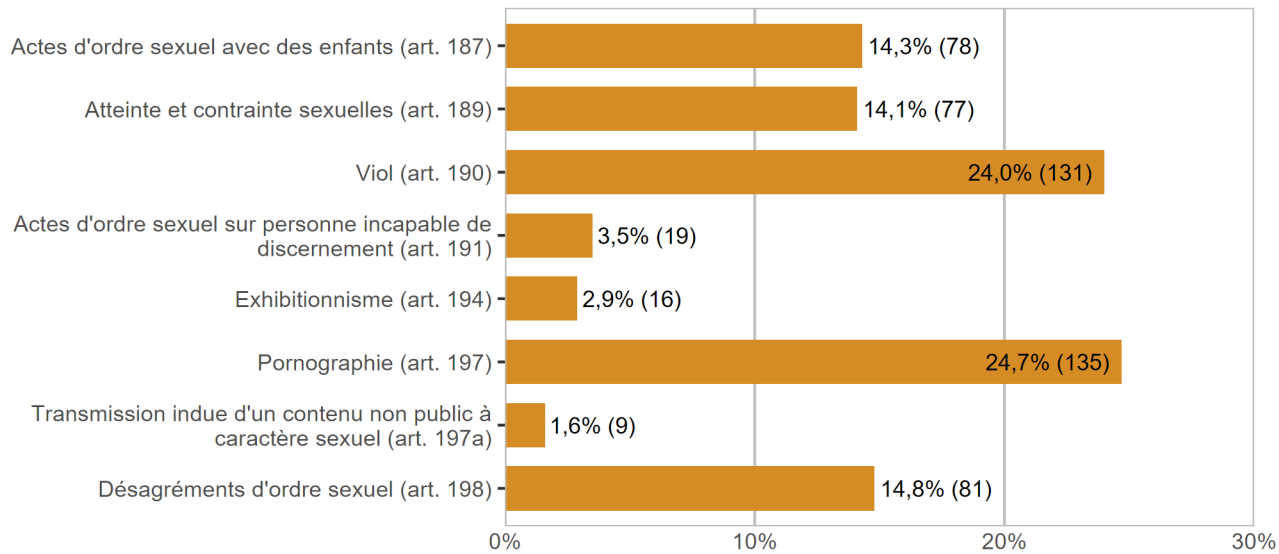
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction G 18



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions T 18

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	632	86,4%	592	87,7%	-6%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	78	89,7%	78	80,8%	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁸	97	87,6%	77	83,1%	-21%
Viol (art. 190)	142	84,5%	131	85,5%	-8%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	23	82,6%	19	89,5%	-17%
Exhibitionnisme (art. 194)	27	74,1%	16	81,3%	-41%
Pornographie (art. 197)	129	96,9%	135	97,0%	5%
Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁹	1	0,0%	9	66,7%	800%
Désagréments d'ordre sexuel (art. 198) ¹⁰	70	65,7%	81	84,0%	16%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle ¹¹	65	93,8%	46	97,8%	-29%

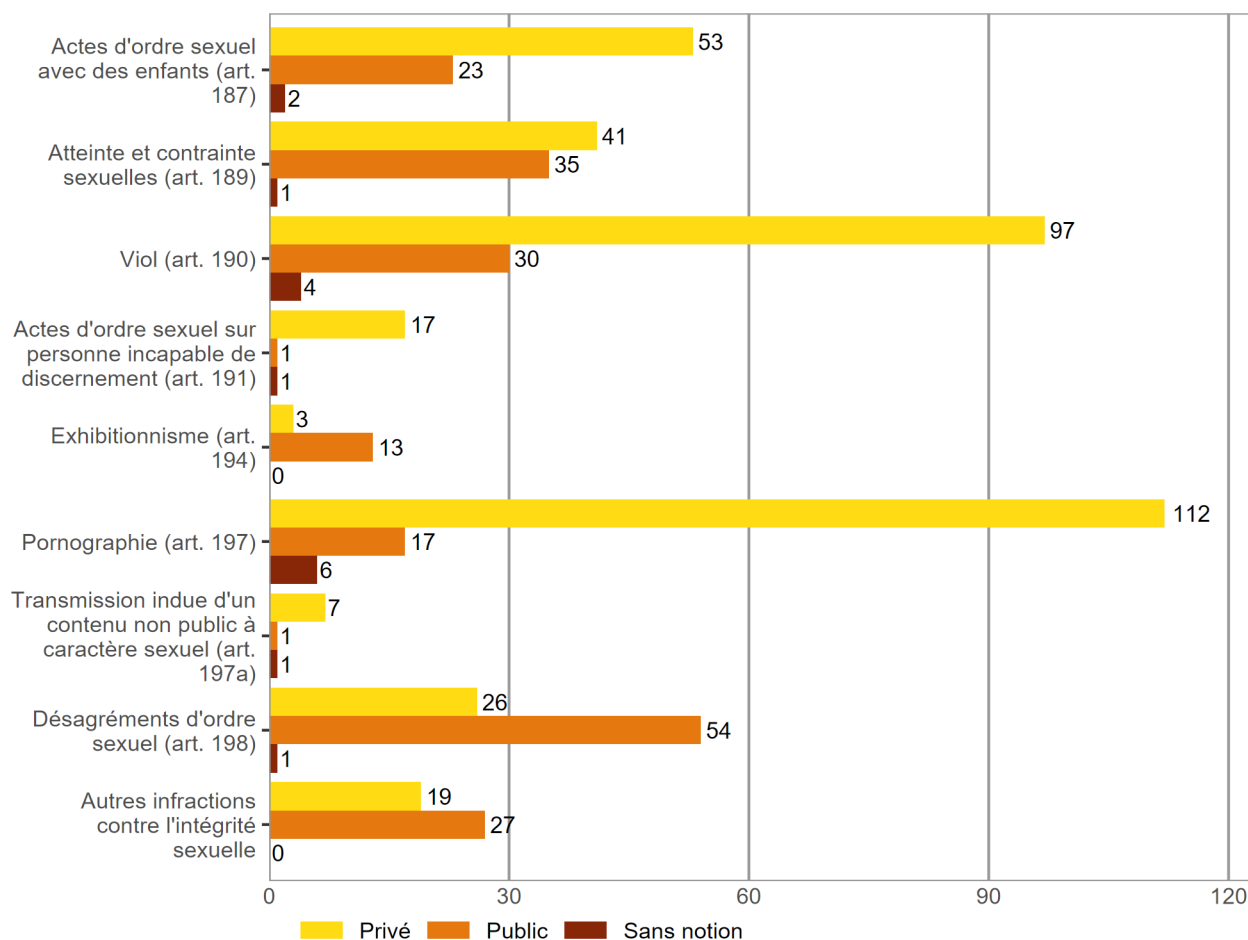
⁸Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).
⁹Entré en vigueur dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle le 1^{er} juillet 2024.
¹⁰Jusqu'au 30 juin 2024 désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198).
¹¹Dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle, l'article suivant « tromperie concernant le caractère sexuel d'un acte (art. 193a) » est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024. L'article « transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) » n'est plus classé parmi les autres infractions contre l'intégrité sexuelle, mais figure désormais comme un article à part entière. En conséquence, le nombre des autres infractions contre l'intégrité sexuelle en 2024 a été modifié.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

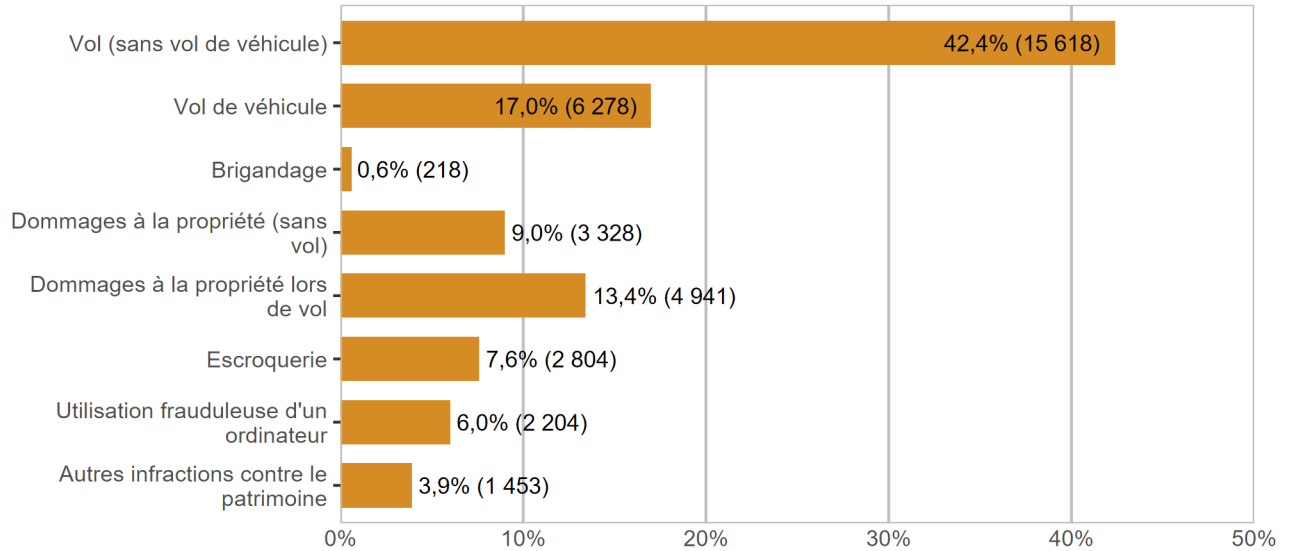
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 19

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	39 504	16,8%	36 844	17,7%	-7%
Appropriation illégitime (art. 137)	123	96,7%	109	89,0%	-11%
Abus de confiance (art. 138)	226	90,7%	203	92,6%	-10%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	16 388	14,9%	15 618	16,2%	-5%
Vol de véhicule (art. 139)	7 143	5,0%	6 278	5,2%	-12%
Brigandage (art. 140)	274	52,6%	218	57,8%	-20%
Soustraction de chose (art. 141)	9	66,7%	6	100,0%	-33%
Soustraction de données (art. 143)	190	5,8%	119	7,6%	-37%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	66	13,6%	66	12,1%	0%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	3 396	18,7%	3 328	17,1%	-2%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	5 358	15,9%	4 941	16,7%	-8%
Escroquerie (art. 146)	3 156	17,8%	2 804	21,7%	-11%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	2 144	15,8%	2 204	18,4%	3%
Filouterie d'auberge (art. 149)	32	93,8%	25	76,0%	-22%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	117	80,3%	113	67,3%	-3%
Extorsion et chantage (art. 156)	64	46,9%	71	39,4%	11%
Gestion déloyale (art. 158)	23	95,7%	36	97,2%	57%
Détournement de salaire (art. 159)	35	100,0%	30	93,3%	-14%
Recel (art. 160)	261	97,7%	232	98,3%	-11%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	9	100,0%	10	100,0%	11%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	280	99,6%	218	97,7%	-22%
Autres infractions contre le patrimoine	210	85,7%	215	92,6%	2%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

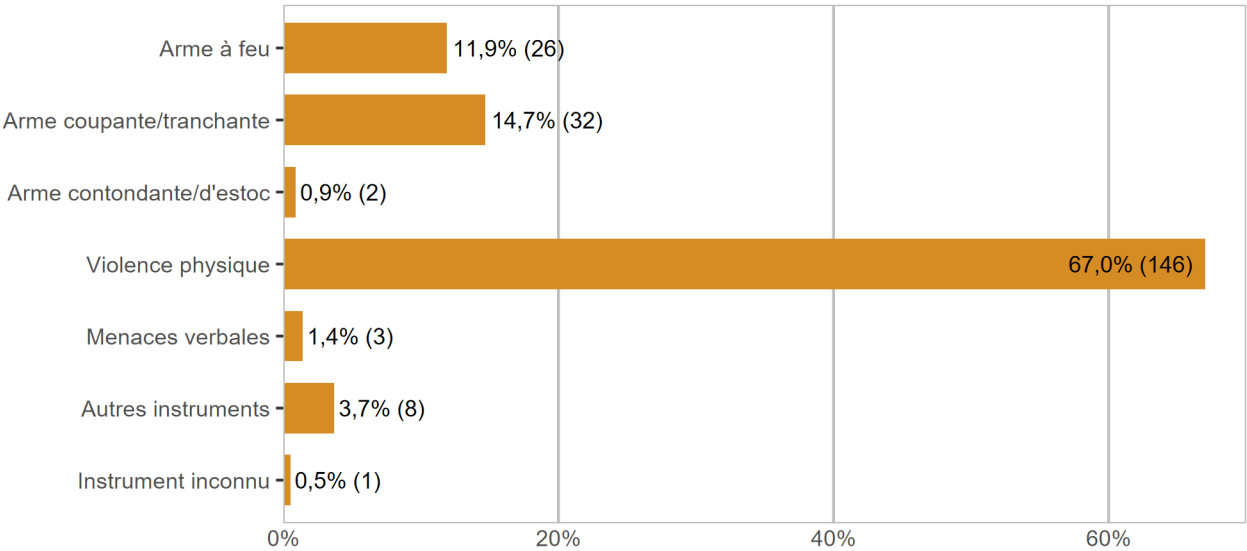
© OFS 2026

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 20

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	274	52,6%	218	57,8%	-20%
Arme à feu	13	76,9%	26	73,1%	100%
Arme coupante/tranchante	54	61,1%	32	84,4%	-41%
Arme contondante/d'estoc	6	100,0%	2	50,0%	-67%
Violence physique	173	45,1%	146	49,3%	-16%
Menaces verbales	5	40,0%	3	0,0%	-40%
Autres instruments	22	68,2%	8	75,0%	-64%
Instrument inconnu	1	0,0%	1	100,0%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

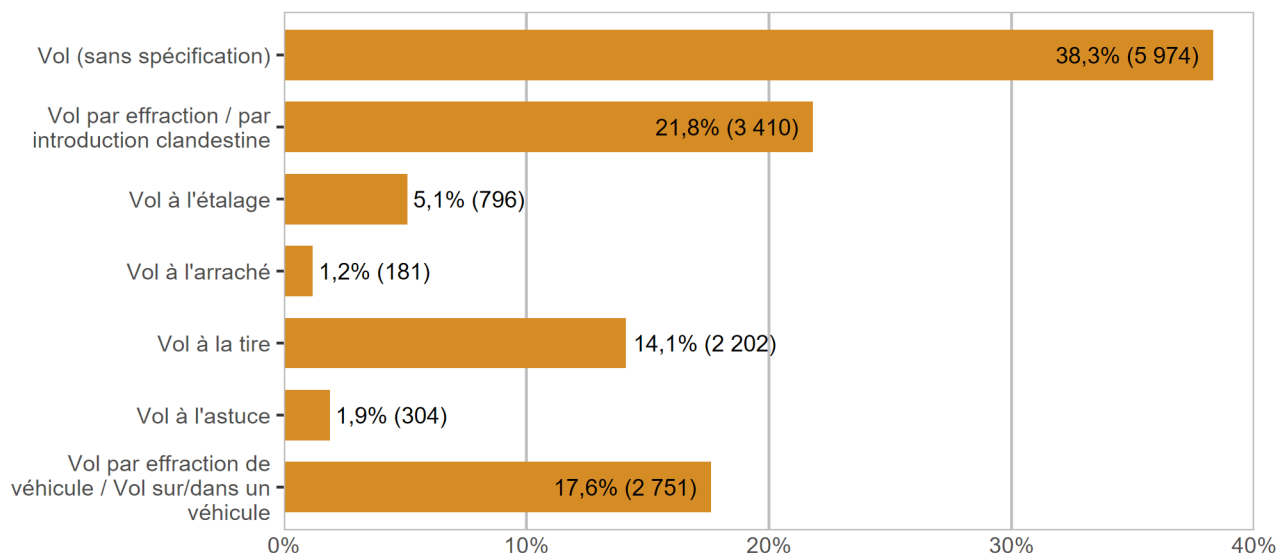
© OFS 2026

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex.: préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	16 388	14,9%	15 618	16,2%	-5%
Vol (sans spécification)	6 249	12,9%	5 974	13,2%	-4%
Vol par effraction	2 642	15,3%	2 838	16,5%	7%
Vol par introduction clandestine	554	12,6%	572	13,1%	3%
Vol à l'étalage	728	81,3%	796	81,9%	9%
Vol à l'arraché	236	19,9%	181	19,9%	-23%
Vol à la tire	2 437	5,6%	2 202	6,9%	-10%
Vol à l'astuce	342	30,4%	304	31,9%	-11%
Vol par effraction de véhicule	1 874	8,8%	1 303	10,1%	-30%
Vol sur/dans un véhicule ¹²	1 326	9,0%	1 448	8,5%	9%

¹²Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

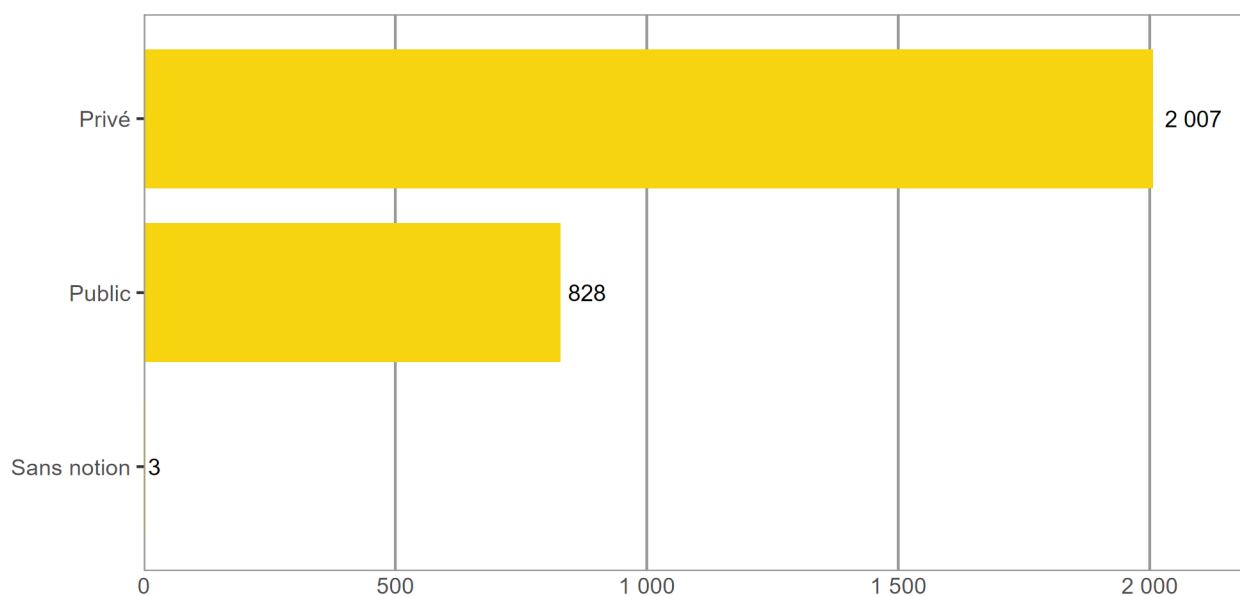
3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

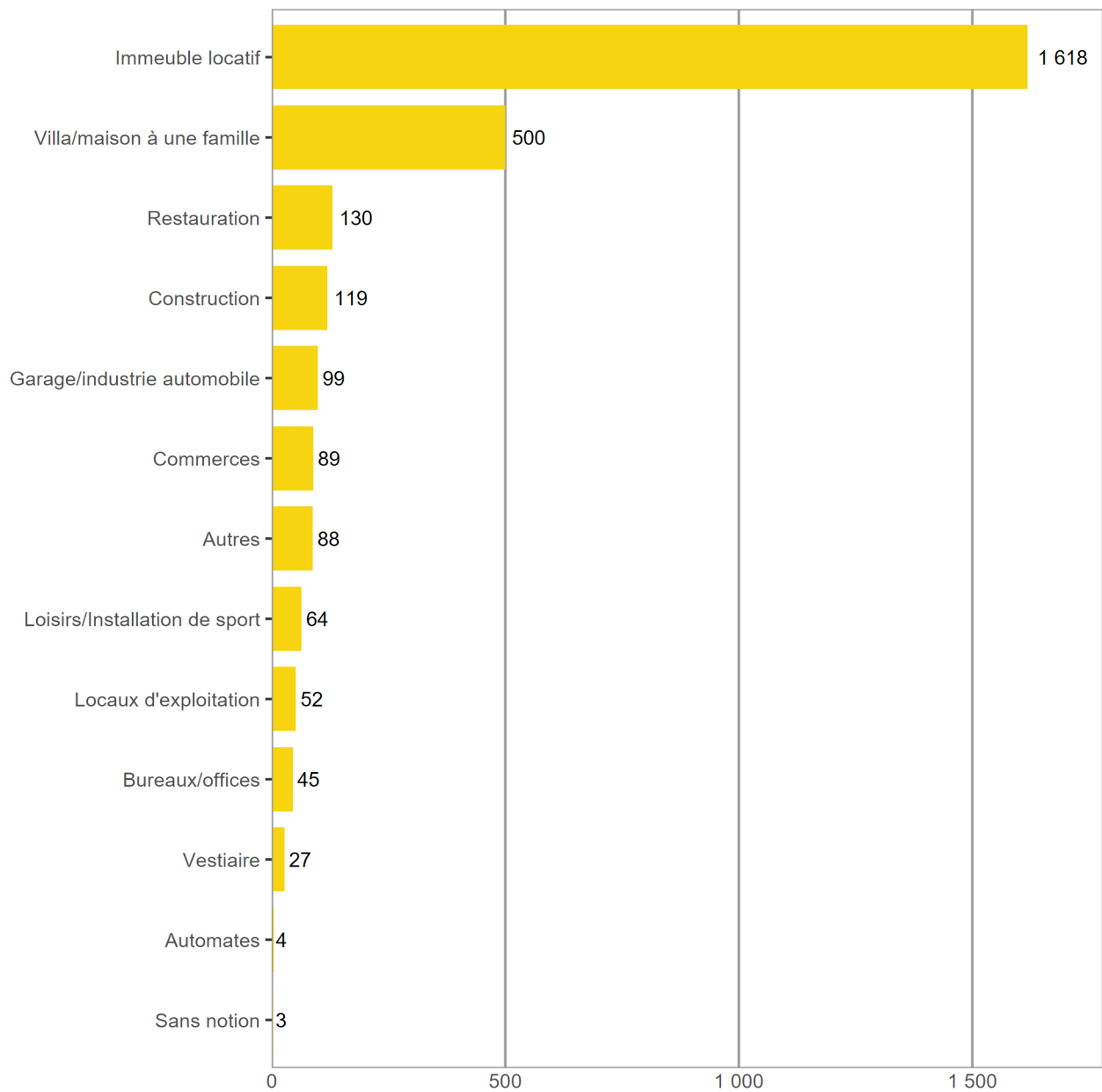
G 23


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.6.3.2 Vol par effraction selon l’endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées G 24

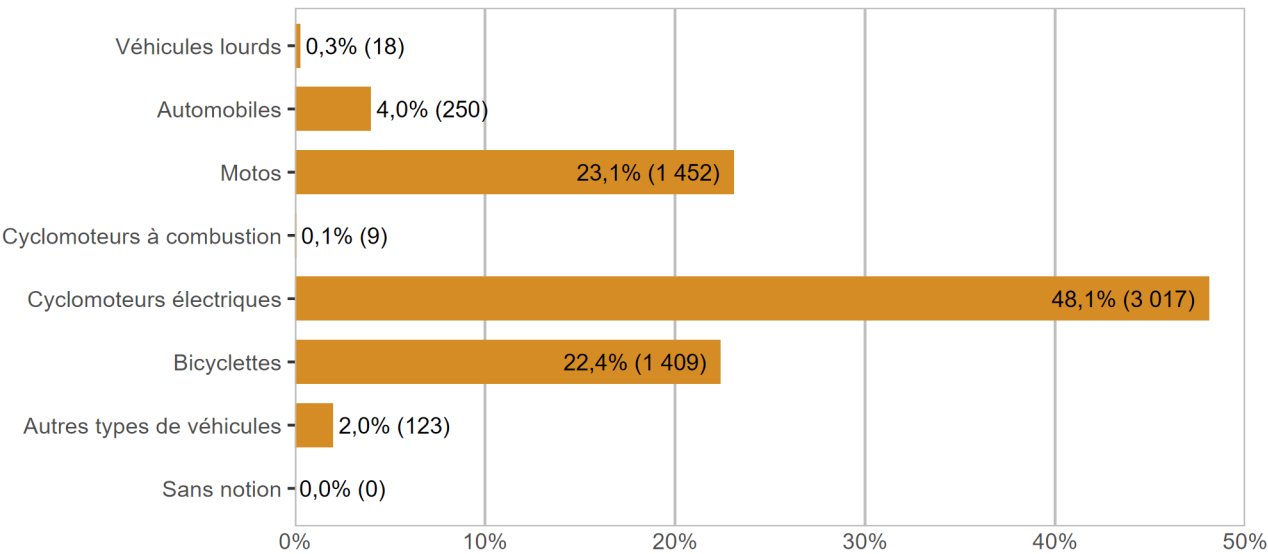


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.7.2 Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions T 22

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	7 143	5,0%	6 278	5,2%	-12%
Véhicules lourds	29	13,8%	18	0,0%	-38%
Automobiles	223	22,0%	250	20,4%	12%
Motos	1 358	8,9%	1 452	7,4%	7%
Cyclomoteurs à combustion	9	0,0%	9	11,1%	0%
Cyclomoteurs électriques	3 832	3,4%	3 017	4,2%	-21%
Bicyclettes	1 650	2,4%	1 409	2,6%	-15%
Autres types de véhicules	39	12,8%	123	2,4%	215%
Sans notion	3	100,0%	0	–	-100%

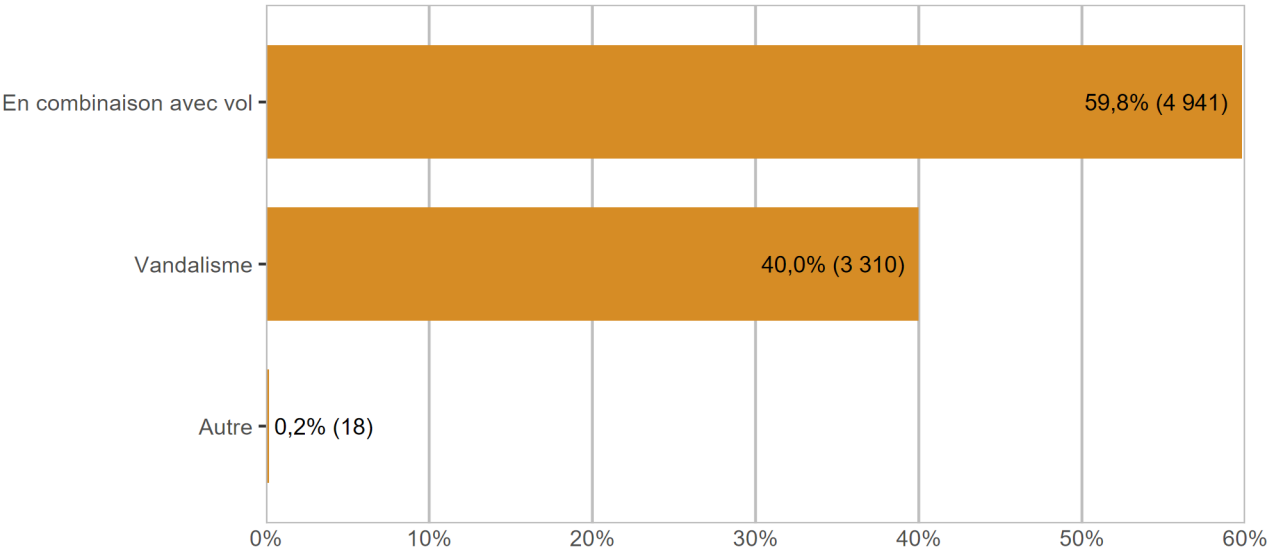
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 26



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

L’art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p .ex.: lors d’un vol par effraction lorsqu’un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d’actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d’endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex.: vol), s’attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d’une plainte. L’ampleur du dommage provoqué n’est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 23

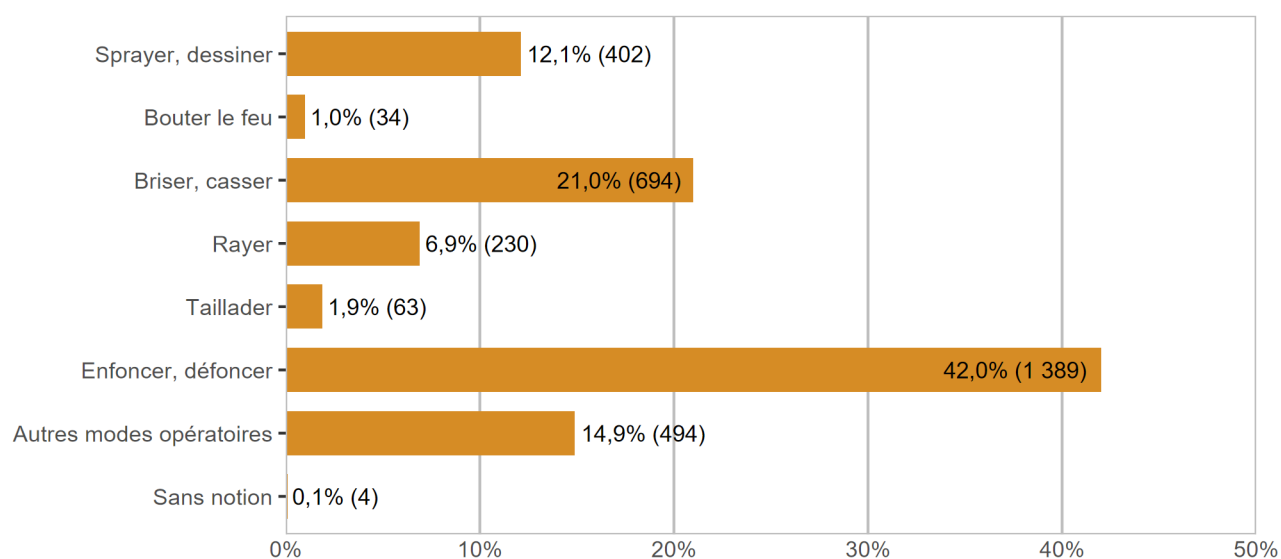
	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	8 754	17,0%	8 269	16,9%	-6%
En combinaison avec vol	5 358	15,9%	4 941	16,7%	-8%
Vandalisme	3 389	18,6%	3 310	16,9%	-2%
Autre	7	57,1%	18	66,7%	157%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire

G 27



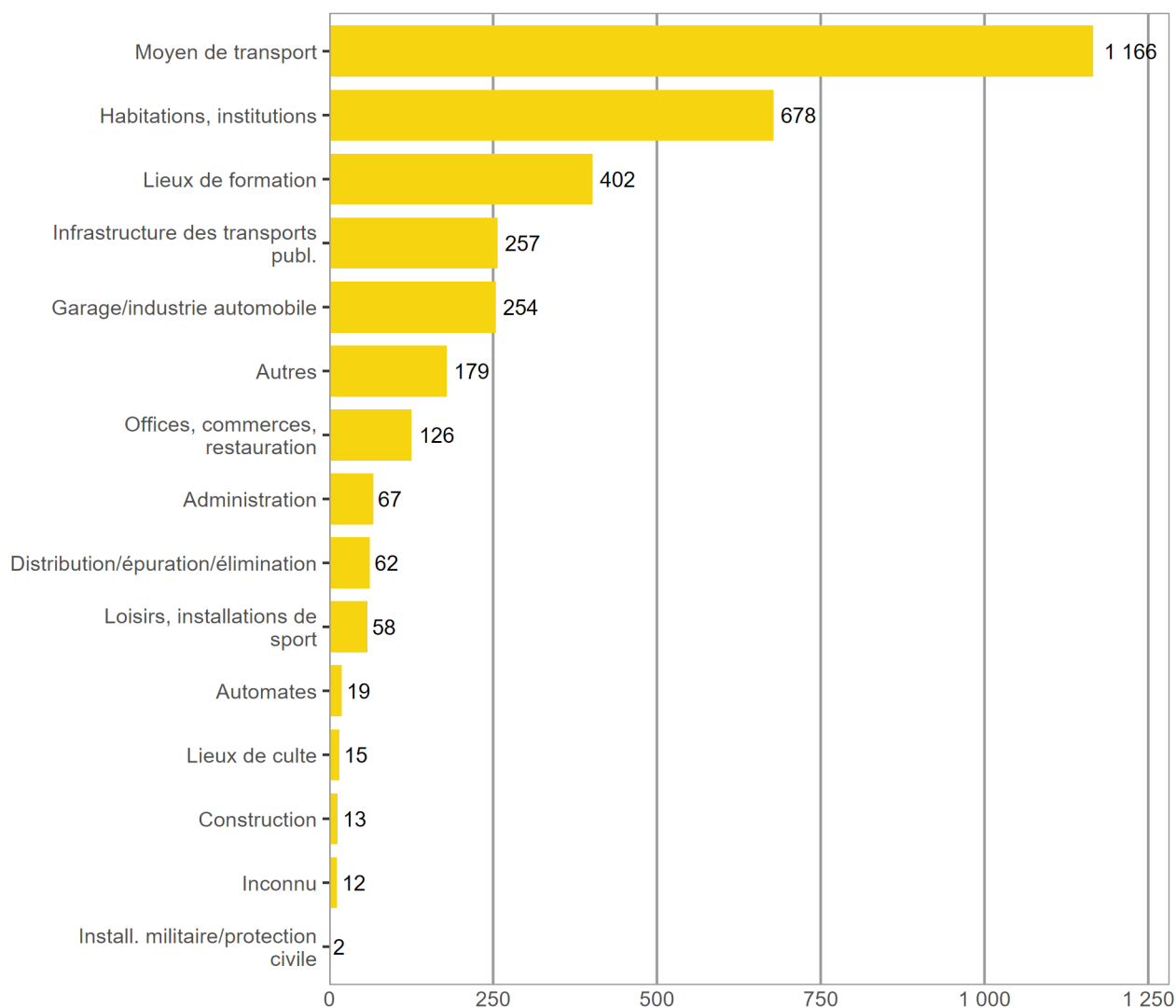
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.9 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.9.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

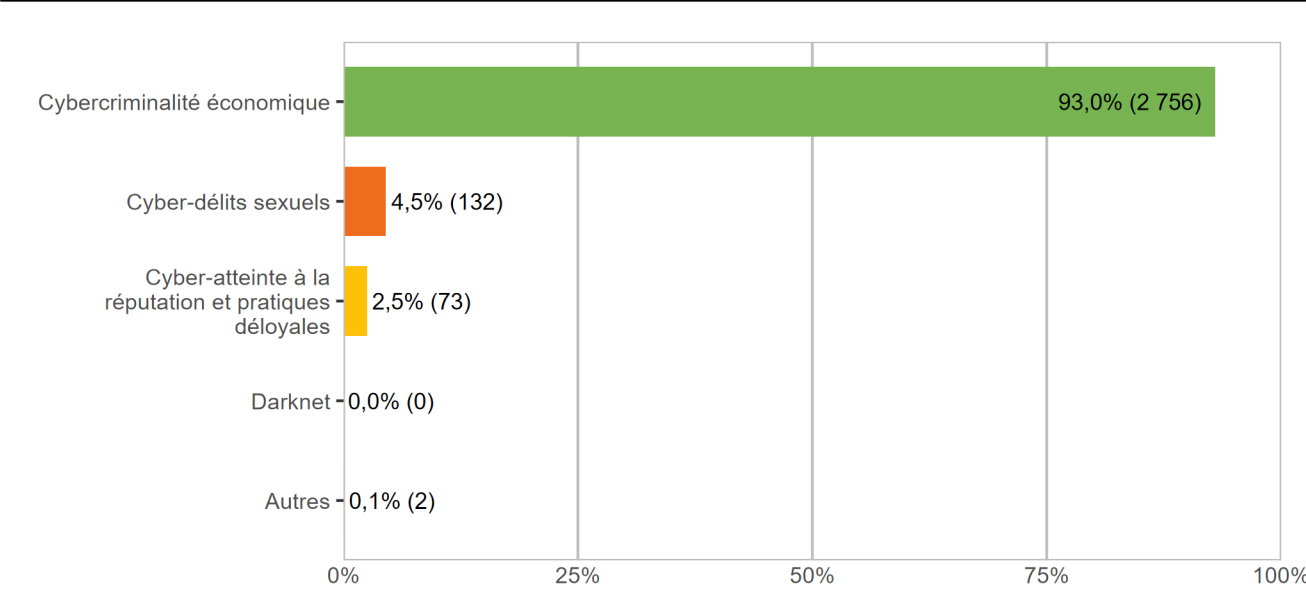
T 24

	2024	2025	
	Infractions	Infractions	Différence
Total criminalité numérique	4 082	2 963	-27%
Soustraction de données (art. 143)	105	23	-78%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	52	47	-10%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	29	6	-79%
Escroquerie (art. 146)	2 374	1 474	-38%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	509	516	1%
Extorsion et chantage (art. 156)	27	43	59%
Diffamation (art. 173)	33	29	-12%
Calomnie (art. 174)	8	14	75%
Injure (art. 177)	6	3	-50%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	2	7	250%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	3	7	133%
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	1	7	600%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies})	638	540	-15%
Menaces (art. 180)	2	1	-50%
Contrainte (art. 181)	6	9	50%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	6	3	-50%
Pornographie (art. 197)	113	121	7%
Faux dans les titres (art. 251)	63	10	-84%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	99	100	1%
Autres articles du CP ¹³	6	3	-50%

¹³Recel (art. 160), violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.9.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.9.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 25

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	4 082	11,5%	2 963	15,3%	-27%
Cybercriminalité économique	3 869	8,1%	2 756	10,6%	-29%
Phishing	249	10,4%	330	2,1%	33%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	20	0,0%	29	20,7%	45%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	12	33,3%	32	15,6%	167%
Malware – Ransomware	6	0,0%	0	–	-100%
Malware – Cheval de Troie e-banking	18	0,0%	3	0,0%	-83%
Malware – Spyware	3	66,7%	1	0,0%	-67%
Malware – Rogueware/Scareware	1	0,0%	0	–	-100%
Malware – Botnet	1	0,0%	1	0,0%	0%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	3 434	5,6%	2 201	8,2%	-36%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	62	8,1%	35	11,4%	-44%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	58	12,1%	36	8,3%	-38%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	88	20,5%	67	17,9%	-24%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	65	3,1%	29	3,4%	-55%
<i>dont: fraude à la commission</i>	7	0,0%	2	0,0%	-71%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	169	14,2%	173	11,6%	2%
<i>dont: Romance Scam</i>	26	19,2%	18	22,2%	-31%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	91	8,8%	77	10,4%	-15%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	490	10,8%	331	9,7%	-32%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	2 204	2,8%	1 274	6,8%	-42%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	87	10,3%	125	2,4%	44%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	87	2,3%	34	17,6%	-61%
Money/package mules	91	95,6%	93	96,8%	2%
Sextorsion (money)	26	0,0%	45	4,4%	73%
Vol de crypto-monnaies	8	0,0%	21	4,8%	163%
Cyber-délits sexuels	125	91,2%	132	92,4%	6%
Pornographie interdite	111	97,3%	120	97,5%	8%
Grooming	4	75,0%	4	75,0%	0%
Sextorsion (sexe)	8	37,5%	8	25,0%	0%
Live Streaming	2	0,0%	0	–	-100%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	88	47,7%	73	53,4%	-17%
Cybersquatting	24	0,0%	6	0,0%	-75%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	3	66,7%	1	0,0%	-67%
Cyberbullying/Cybermobbing	61	65,6%	66	59,1%	8%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	2	0,0%	–
Data leaking	0	–	2	0,0%	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

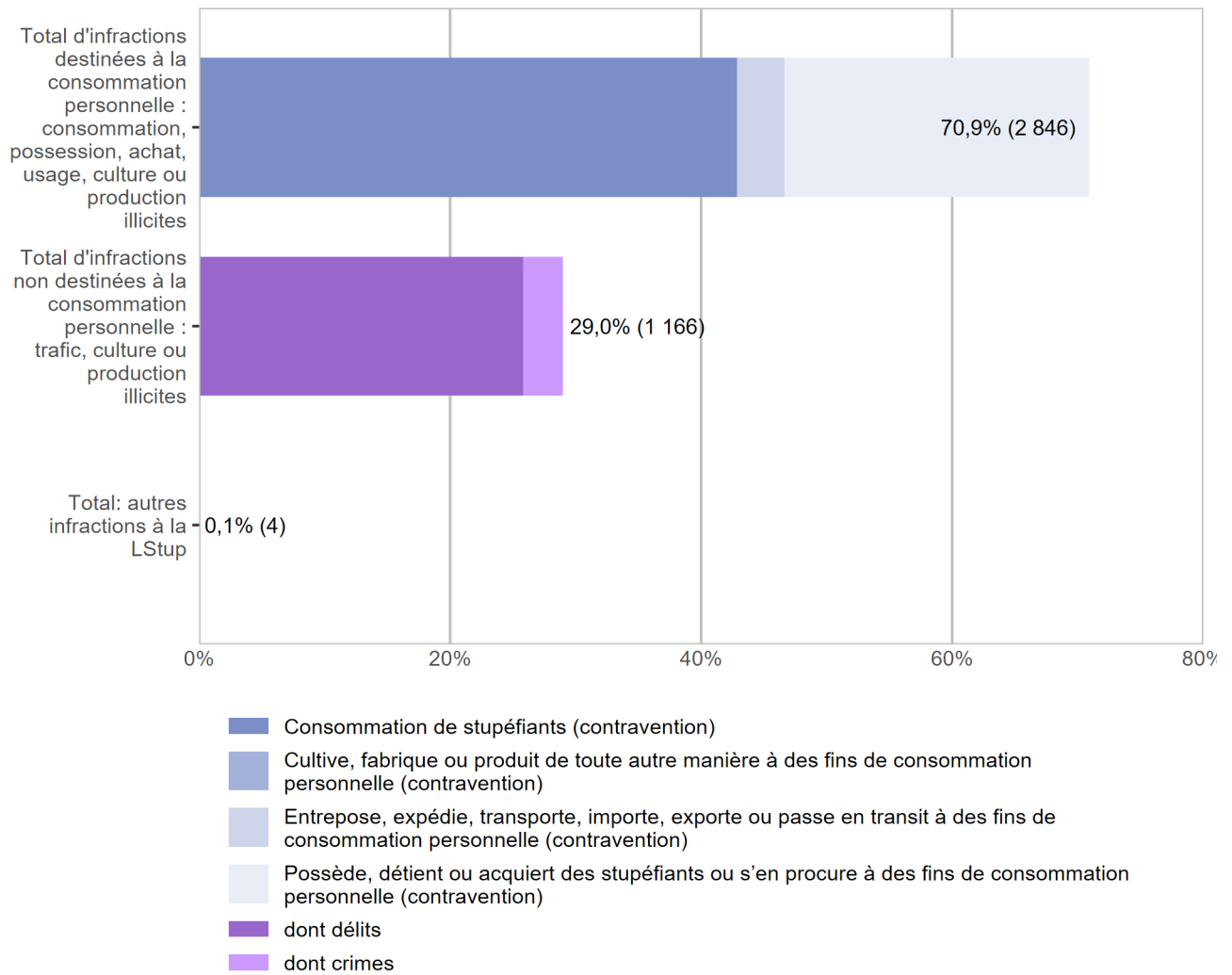
© OFS 2026

3.10 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.10.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 30



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 26

	2024		2025		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	4 527	98,9%	4 016	98,7%	-11%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	3 153	99,0%	2 846	98,8%	-10%
Consommation de stupéfiants	1 872	99,8%	1 719	99,9%	-8%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	214	97,7%	151	96,7%	-29%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	1 062	97,9%	974	97,2%	-8%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	1 370	98,6%	1 166	98,5%	-15%
dont délits	1 156	98,4%	1 038	98,4%	-10%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	50	100,0%	48	100,0%	-4%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	565	98,2%	499	98,0%	-12%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	536	98,5%	486	98,6%	-9%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	4	100,0%	—
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	1	100,0%	0	—	-100%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
dont crimes	214	99,5%	128	99,2%	-40%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	—	0	—	0%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	4	100,0%	9	100,0%	125%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	103	99,0%	65	100,0%	-37%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	107	100,0%	54	98,1%	-50%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	0	—	0	—	0%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
Total: autres infractions à la LStup	4	100,0%	4	100,0%	0%
Autres contraventions	3	100,0%	4	100,0%	33%
Autres délits	1	100,0%	0	—	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

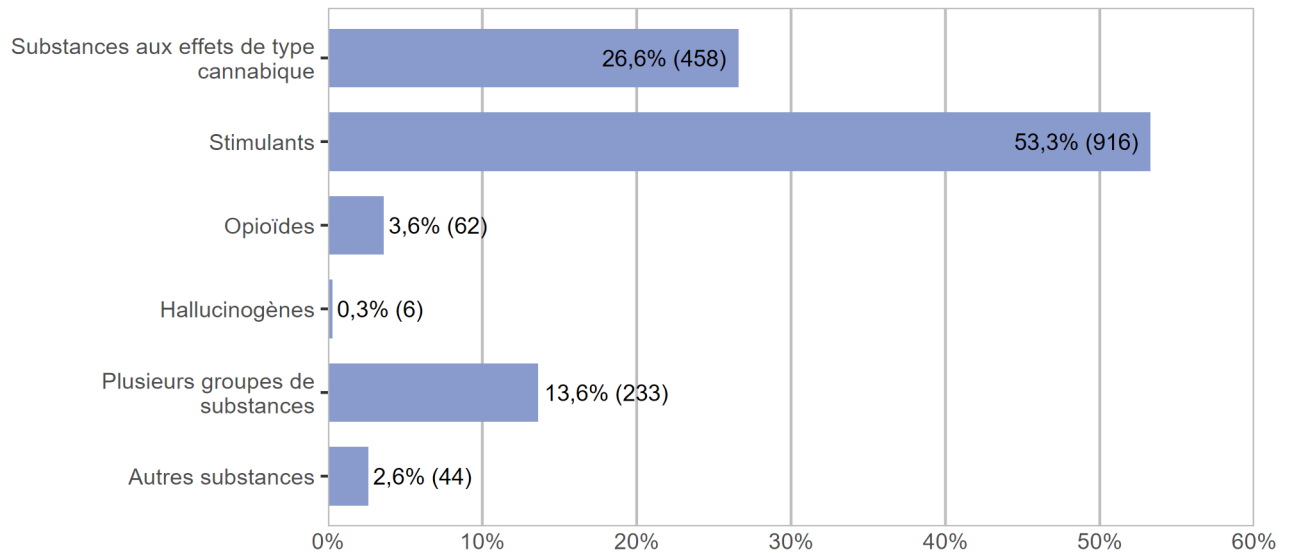
© OFS 2026

3.10.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de stupéfiant. La quantité, respectivement le poids du stupéfiant, ne peuvent être donnés de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.10.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 31


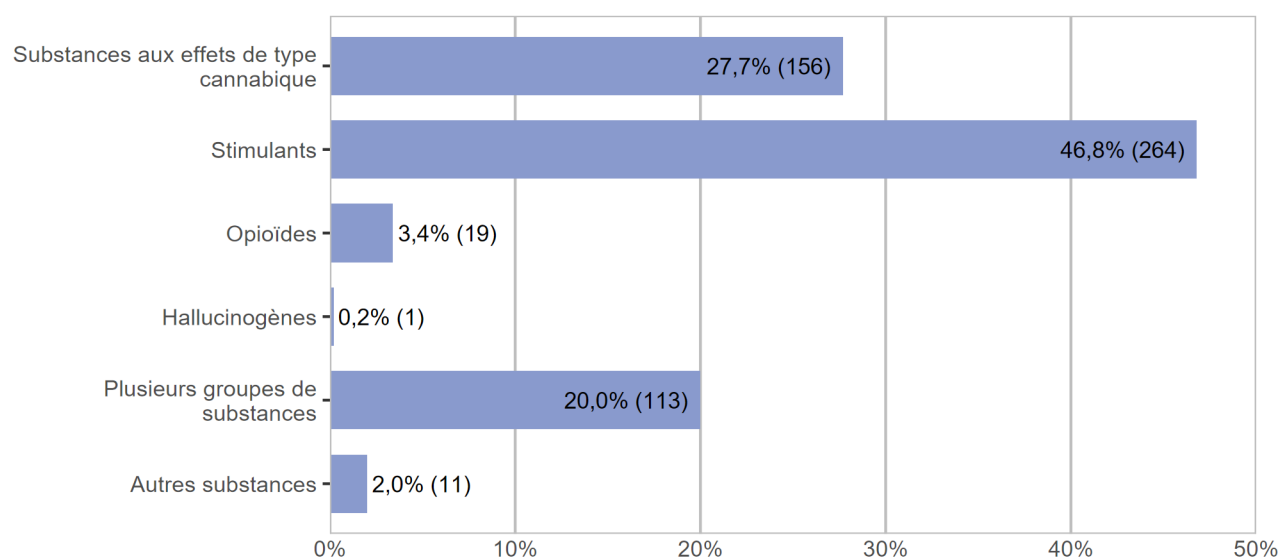
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 32



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.10.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 27

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	247	0	2	30	25	29	32	51	36	31	11	0
Étrangers	754	0	2	41	28	116	127	230	156	44	10	0
résidents	178	0	0	12	4	15	21	40	53	25	8	0
relevant de l'asile	30	0	0	6	3	5	4	7	3	2	0	0
autres	546	0	2	23	21	96	102	183	100	17	2	0
Suissesses	63	0	1	6	1	6	6	17	10	11	5	0
Étrangères	59	0	1	9	1	4	7	21	12	4	0	0
résidents	30	0	0	9	0	1	2	6	8	4	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
autres	28	0	1	0	1	3	5	14	4	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 28

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	57	0	0	10	9	13	6	12	3	2	2	0
Étrangers	396	0	1	8	22	75	75	130	64	16	5	0
résidents	56	0	0	2	7	9	10	13	11	2	2	0
relevant de l'asile	13	0	1	1	2	3	0	4	1	1	0	0
autres	327	0	0	5	13	63	65	113	52	13	3	0
Suissesses	9	0	0	0	0	5	1	1	1	0	1	0
Étrangères	21	0	0	0	1	4	3	6	6	1	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	18	0	0	0	1	4	3	5	4	1	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

T 29

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	112	25	4	2	2	0	145
Suisses	53	12	1	0	0	0	66
Étrangers	59	13	3	2	2	0	79
résidents	24	5	2	1	0	0	32
relevant de l'asile	4	2	0	0	1	0	7
autres	31	6	1	1	1	0	40
Total adultes	1 395	196	75	31	69	13	1 779
Suisses	323	40	12	7	21	4	407
Étrangers	1 072	156	63	24	48	9	1 372
résidents	256	31	13	3	13	5	321
relevant de l'asile	26	5	6	0	5	0	42
autres	790	120	44	21	30	4	1 009

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

L'indication de la quantité est établie au moment de la saisie par les polices. Elle est ainsi indépendante de la pureté de la substance.

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 30

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Substances aux effets de type cannabique					
Graines de cannabis	7	76	0,01	–	–
Cannabis (Plante sans inflorescences)	8	1	0,23	–	1
Cannabis (Plante avec inflorescences)	5	–	0,127	–	9
Résine de cannabis (Haschich)	425	12	516,91	–	–
Extraits de cannabis (ex.: Huile, teinture, cire)	2	–	0,064	–	–
Marijuana (Herbe, fleurs séchées)	164	10	375,161	–	96
Cannabinoïdes de synthèse	15	16	2 230,193	–	–
Stimulants					
Amphétamine	4	63	0,016	–	–
MDMA (ex.: Ecstasy, XTC)	89	1 260	9,275	–	–
Khat	6	–	174,446	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,388	–	–
Cocaïne (Chlorhydrate de cocaïne)	418	263	43,209	–	–
Cocaïne base (ex.: Crack, Freebase)	225	13	0,372	–	–
Méthamphétamine (ex.: Crystal meth, Ice, pilules thaïes)	15	150	0,15	–	–
Stimulants de synthèse (ex.: MDEA, MDA, MPH, 3-MMC)	8	1	3,086	–	–
Autres stimulants	2	33	–	20	–
Opioides					
Héroïne	84	–	0,975	–	–
Morphine	8	116	0,013	1	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	17	60	0,002	52	–
Oxycodone	0	–	–	–	–
Opioides de synthèse (ex.: Fentanyl, nitazènes)	0	–	–	–	–
Autres opioïdes	2	–	0,033	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	13	1	1,156	–	–
LSD	6	41	–	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Kétamine	17	–	25,465	–	–
Autres hallucinogènes (ex.: PCP, DMT)	5	3	0,106	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	0	–	–	–	–
Autres substances stupéifiantes	29	12	2,185	–	–
Substances contrôlées des tableaux a et b (OTStup-DFI)	2	118	–	–	–
Substances contrôlées du tableau d (OTStup-DFI)	0	–	–	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (tableau e OTStup-DFI)	0	–	–	–	–
Autre médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes (sauf substances déjà listées)	188	7 210	8,537	26	–
Produits de coupage	3	–	20,122	–	–
Substance inconnue	5	1	0,012	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

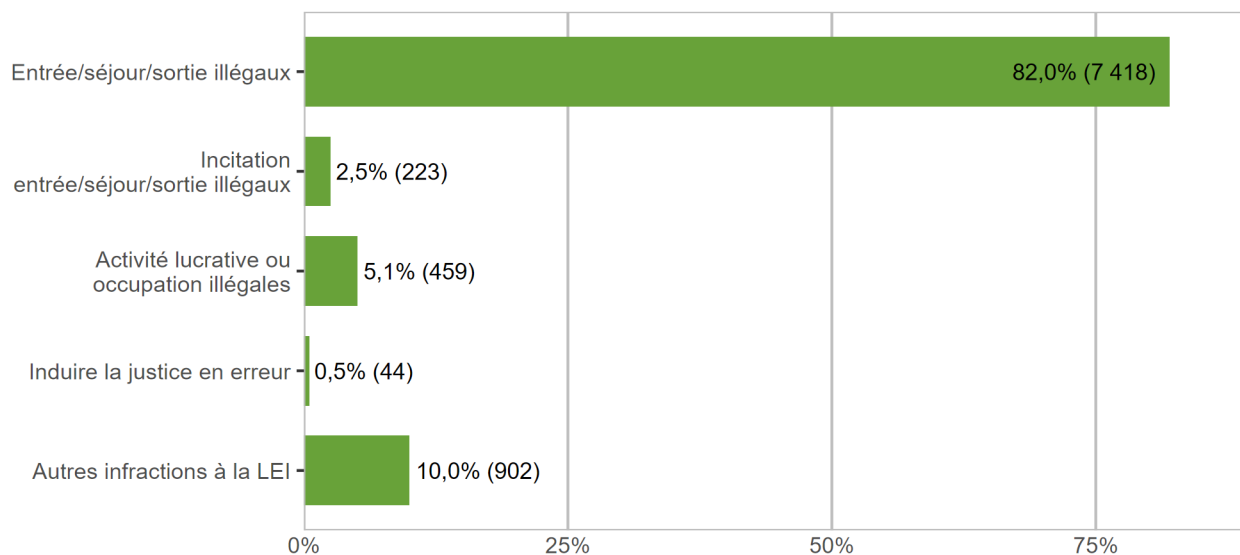
© OFS 2026

3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 31

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	9 879	100,0%	9 046	99,9%	-8%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	8 073	100,0%	7 418	99,9%	-8%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	4 363	100,0%	4 022	100,0%	-8%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	3 658	99,9%	3 369	99,9%	-8%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	42	100,0%	23	100,0%	-45%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	10	100,0%	4	100,0%	-60%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	240	100,0%	223	99,6%	-7%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	182	100,0%	161	99,4%	-12%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	—	0	—	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	58	100,0%	62	100,0%	7%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	591	100,0%	459	100,0%	-22%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	394	100,0%	273	100,0%	-31%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	13	100,0%	8	100,0%	-38%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	180	100,0%	173	100,0%	-4%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Total induire la justice en erreur	63	100,0%	44	100,0%	-30%
Induire la justice en erreur	63	100,0%	44	100,0%	-30%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	—	0	—	0%
Total autres infractions à la LEI	912	100,0%	902	100,0%	-1%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	735	100,0%	760	100,0%	3%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	18	100,0%	4	100,0%	-78%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	1	100,0%	—
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	94	100,0%	53	100,0%	-44%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	—	0	—	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	64	100,0%	84	100,0%	31%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	—	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi¹

T 32

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Code pénal (CP)	47 499	42 836	38 234	43 838	48 084	52 146	50 020
Loi sur les stupéfiants (LStup)	7 744	6 236	6 402	6 381	6 386	4 527	4 016
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	9 801	10 504	8 879	9 764	9 710	9 879	9 046

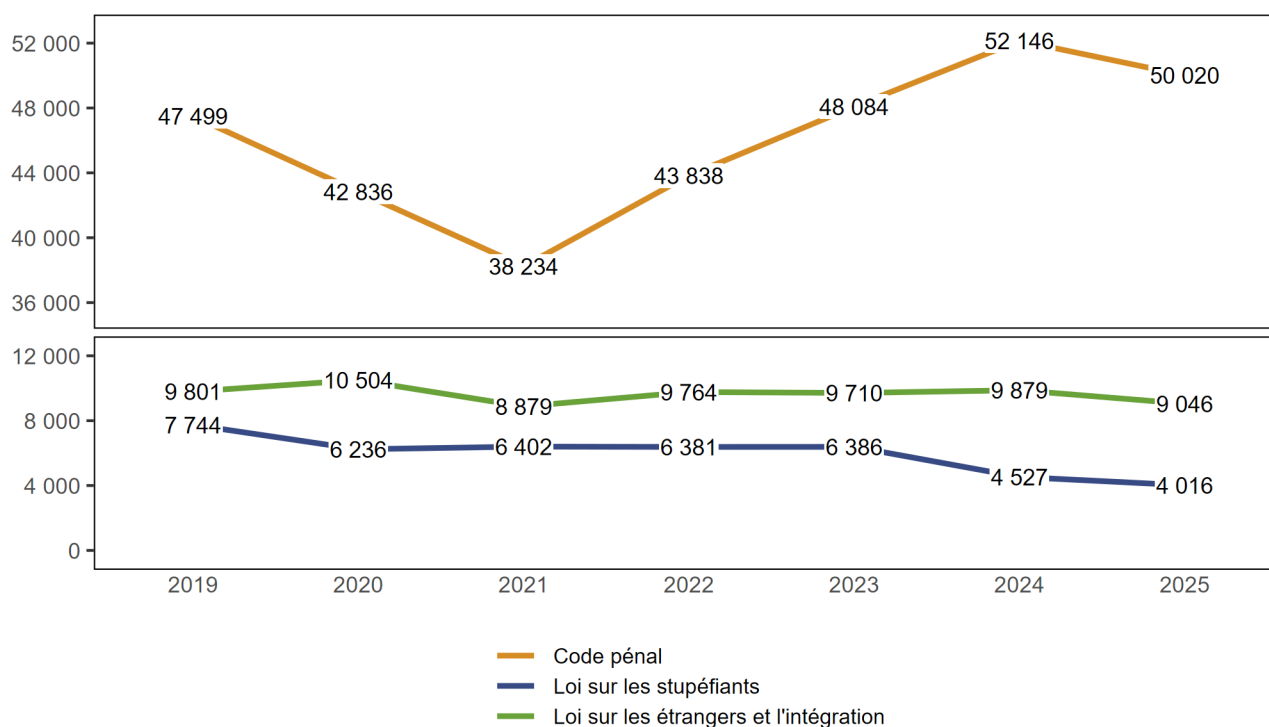
¹Suite à un problème technique survenu lors d'une mise à jour dans le système de gestion des affaires du canton de Genève, certains cas, majoritairement de 2021, n'ont pu être transmis et comptabilisés qu'en 2022. Cela représente 660 infractions au CP, 440 à la LStup, 447 à la LEI et 80 aux autres lois fédérales annexes.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Infractions selon la loi

G 34



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 33

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total général du Code pénal	47 499	42 836	38 234	43 838	48 084	52 146	50 020
Total vie et intégrité corporelle	2 141	2 146	1 898	2 111	2 522	2 140	2 291
Homicides consommés (art. 111–113/116)	7	1	6 ²	1	6	3	3
Homicides tentés (art. 111–113/116)	33	56	50	42	41	50	50
Lésions corporelles graves (art. 122)	35	51	28	59	43	56	52
Lésions corporelles simples (art. 123)	1 219	1 125	883	1 000	1 139	923	1 012
Total patrimoine	35 636	31 197	27 644	32 057	36 044	39 504	36 844
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	17 647	14 891	12 459	14 643	15 665	16 388	15 618
dont vol par effraction	2 995	3 045	2 484	2 839	2 560	2 642	2 838
dont vol à l'arraché	261	259	149	181	203	236	181
Vol de véhicule (art. 139)	3 831	3 839	3 705	5 271	6 058	7 143	6 278
Brigandage (art. 140)	362	339	199	239	163	274	218
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	4 649	3 941	3 692	3 606	3 679	3 396	3 328
Escroquerie (art. 146)	2 324	1 984	2 453	2 103	2 852	3 156	2 804
Extorsion et chantage (art. 156)	43	47	60	43	78	64	71
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	76	80	76	266	351	353	286
Total honneur, domaine secret ou privé	1 748	1 599	1 464	1 511	1 780	2 574	2 714
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	267	206	201	199	250	245	220
Total liberté	4 766	4 754	4 076	4 519	4 537	4 602	5 177
Menaces (art. 180)	989	998	901	877	1 062	982	1 046
Contrainte (art. 181)	128	143	99	129	155	162	202
Traite d'êtres humains (art. 182)	37	14	12	7	11	8	8
Séquestration et enlèvement (art. 183)	29	21	11	28	19	22	15
Violation de domicile sans vol (art. 186)	311	345	315	308	374	389	491
Total intégrité sexuelle	559	565	578	690	530	632	592
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	69	84	80	82	74	78	78
Viol (art. 190)	65	68	89	99	89	142	131
Exhibitionnisme (art. 194)	34	49	18	63	31	27	16
Pornographie (art. 197)	113	115	111	165	121	129	135
Total danger collectif	181	245	225	222	181	136	124
Incendie intentionnel (art. 221)	148	194	188	166	115	84	60
Total autorité publique	1 174	1 158	1 028	1 144	1 145	1 185	1 045
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	219	191	142	204	191	204	176
Total administration de la justice	217	234	224	271	291	289	261
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	62	97	104	93	125	146	132
Autres infractions du Code pénal	1 077	938	1 097	1 313	1 054	1 084	972

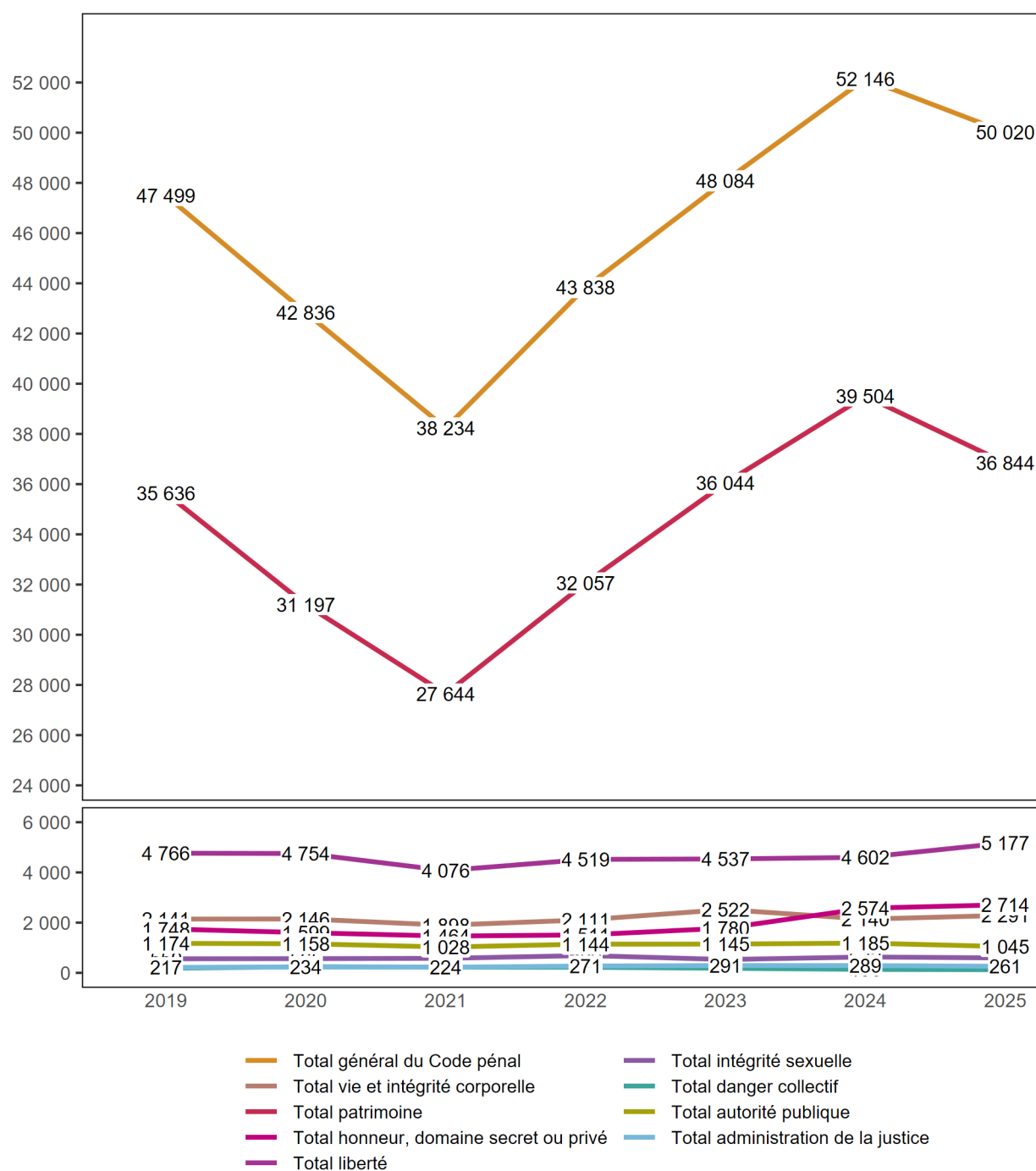
²Une infraction pour une lésion corporelle grave a été enregistrée en 2020. Comme la victime est décédée, l'infraction a été retransmise en 2021 comme homicide consommé.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Code pénal: sélection de titres

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.2 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 34

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	47 499	42 836	38 234	43 838	48 084	52 146	50 020
Genève	25 454	22 921	19 255	22 698	24 099	26 100	25 428
Vernier	3 051	2 830	2 435	2 473	2 693	2 829	2 632
Lancy	2 257	2 012	1 988	2 014	2 407	2 978	2 559
Carouge (GE)	2 153	2 011	1 829	2 096	1 983	2 084	1 903
Meyrin	1 785	1 663	1 692	1 791	1 918	1 963	1 878
Thônex	1 110	951	1 054	1 149	1 672	1 695	1 684
Le Grand-Saconnex	1 702	1 061	898	1 037	1 243	1 368	1 573
Chêne-Bougeries	893	837	851	887	833	1 013	970
Versoix	832	821	705	636	789	804	946
Chêne-Bourg	714	576	684	784	834	998	929
Onex	1 160	888	830	1 015	1 032	986	924
Plan-les-Ouates	600	694	605	642	819	813	712
Veyrier	696	534	557	551	691	669	682
Bernex	578	465	326	419	526	577	556
Cologny	339	346	333	452	393	527	537
Collonge-Bellerive	411	391	349	383	449	539	529
Satigny	316	325	280	334	265	371	329
Puplinge	264	184	167	187	281	333	288
Bellevue	271	159	189	191	205	255	277
Bardonnex	189	179	134	164	211	265	267
Pregny-Chambésy	164	142	149	185	182	173	247
Confignon	240	225	147	165	270	225	237
Perly-Certoux	213	147	174	185	242	267	229
Vandoeuvres	126	120	144	106	140	242	223
Genthod	119	115	115	174	163	208	172
Troinex	213	141	111	138	158	166	166
Corsier (GE)	146	109	79	55	96	100	125
Jussy	96	43	59	96	111	94	125
Anières	200	127	155	141	151	192	122
Avusy	59	77	68	57	73	66	119
Hermance	89	66	65	47	66	85	105
Dardagny	118	77	71	59	53	68	99
Choulex	41	44	30	67	59	71	92
Meinier	96	73	97	112	115	153	83
Avully	101	49	33	87	98	92	81
Chancy	64	53	31	72	70	117	79
Collex-Bossy	77	64	50	74	122	85	72
Soral	36	48	49	51	47	48	58
Presinge	56	45	48	88	56	52	55
Russin	18	15	16	11	25	21	51
Autres communes	452	1 208	1 382	1 965	2 444	2 454	1 877

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.3 Infractions de violence

Infractions de violence

T 35

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total violence	3 904	3 914	3 390	3 676	4 176	3 896	4 020
Total violence grave (exercée)	140	177	176	201	179	253	244
Homicides consommés (art. 111–113/116)	7	1	6 ³	1	6	3	3
avec arme à feu	1	0	3	1	1	0	1
avec arme coupante/tranchante	4	1	1	0	3	1	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	0	2	0	0	1	0
autre instrument	0	0	0	0	2	1	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	33	56	50	42	41	50	50
avec arme à feu	1	2	1	1	2	4	1
avec arme coupante/tranchante	17	37	25	24	23	26	26
avec arme contondante/d'estoc	0	2	0	2	1	0	1
avec violence physique	11	12	18	9	9	6	20
autre instrument	4	3	6	6	6	14	2
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	35	51	28	59	43	56	52
avec arme à feu	0	1	2	1	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	7	16	9	18	2	10	9
avec arme contondante/d'estoc	2	1	1	1	2	2	4
avec violence physique	23	20	12	25	22	25	30
autre instrument	3	12	4	14	17	19	9
sans notion/inconnu	0	1	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	2	0	0	0	1
Prise d'otage (art. 185)	0	1	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	65	68	89	99	89	142	131
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	1	0	0	2	7
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 732	2 692	2 254	2 555	2 857	2 599	2 660
Lésions corporelles simples (art. 123)	1 219	1 125	883	1 000	1 139	923	1 012
Voies de fait (art. 126)	538	583	581	559	671	604	644
Participation à rixe (art. 133) ⁴	28	33	17	53	77	46	43
<i>Nombre d'affaires</i>	11	13	5	15	19	11	12
Participation à agression (art. 134) ⁴	133	157	206	240	350	265	279
<i>Nombre d'affaires</i>	78	87	143	157	250	203	208
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	362	339	198	239	163	272	211
Contrainte (art. 181)	128	143	99	129	155	162	202
Mariage forcé (art. 181a)	4	1	2	0	0	2	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	29	21	11	28	19	22	15
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	1	0	0	0	0	0	0
Atteinte ou contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	71	99	114	103	92	97	77
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	219	191	142	204	191	204	176
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	1	0	0	2	1
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 032	1 045	960	920	1 140	1 044	1 116
Menaces (art. 180)	989	998	901	877	1 062	982	1 046
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	43	47	59	43	78	62	70

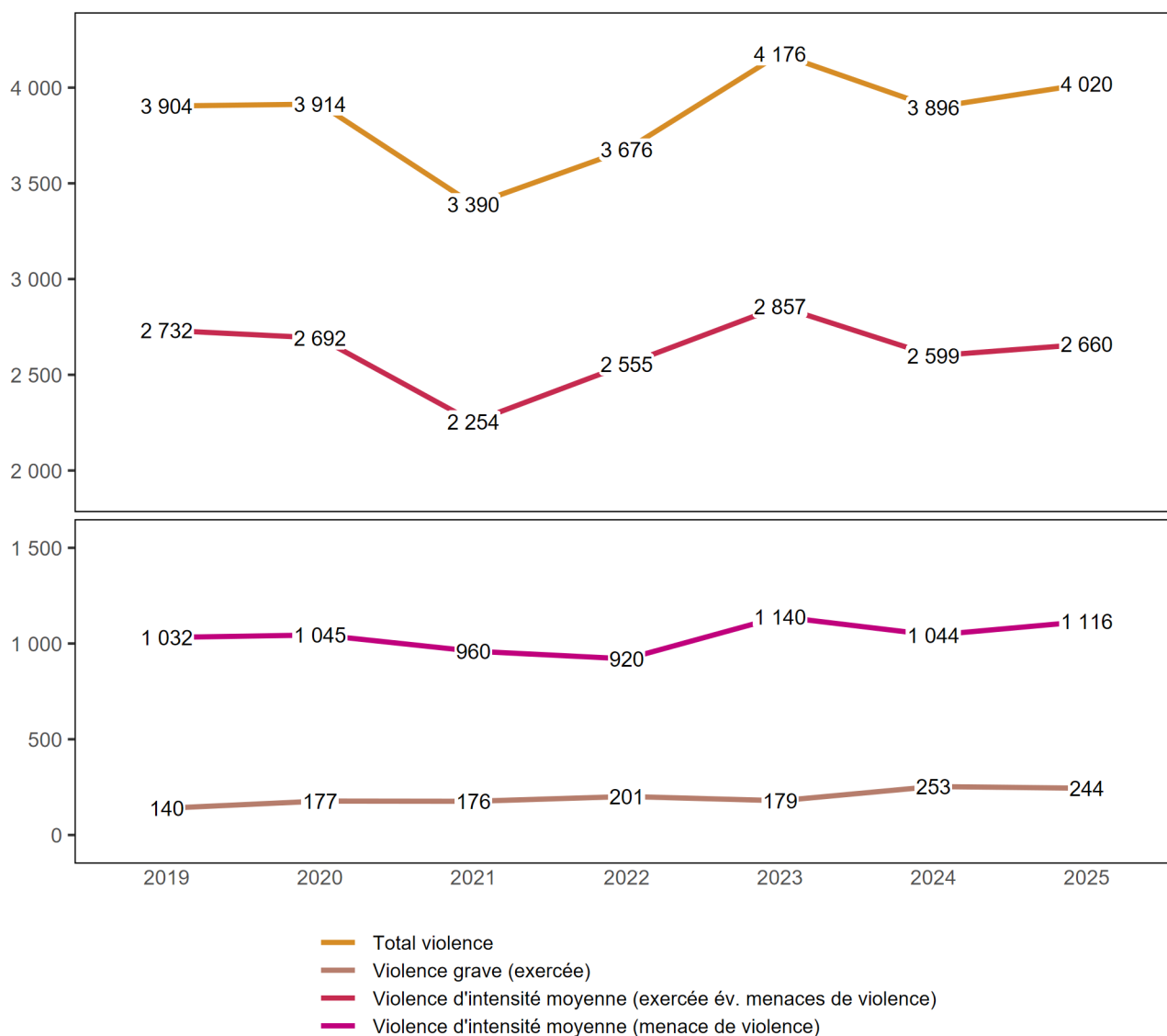
³Une infraction pour une lésion corporelle grave a été enregistrée en 2020. Comme la victime est décédée, l'infraction a été retransmise en 2021 comme homicide consommé.

⁴Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

Infractions de violence

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.4 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 36

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total infractions de violence domestique	1 946	1 881	1 698	1 743	1 939	1 929	2 008
Homicides consommés (art. 111–113/116)	4	0	4	1	2	0	2
Homicides tentés (art. 111–113/116)	9	18	10	8	10	7	8
Lésions corporelles graves (art. 122)	8	11	5	8	2	9	10
Lésions corporelles simples (art. 123)	478	431	382	401	420	394	422
Voies de fait (art. 126)	257	300	291	285	319	316	361
Mise en danger vie (art. 129)	7	4	6	5	3	1	3
Injure (art. 177)	524	507	432	433	509	527	509
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	32	33	24	22	29	28	26
Menaces (art. 180)	420	385	360	362	402	370	392
Contrainte (art. 181)	48	47	44	52	66	82	101
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	9	8	4	6	5	6	4
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	31	33	32	38	40	35	34
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	1	0	0	0	1	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁶	22	31	31	29	27	24	25
Viol (art. 190)	28	20	22	41	38	54	53
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	1	2	2	6	1	3	3
Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁷	–	–	–	–	–	–	4
Autres articles du CP ⁸	67	51	49	46	65	73	51

⁶Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).⁷La « Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) » est pris en compte dans les statistiques sur la violence domestique depuis 2025.⁸Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 37

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total patrimoine	35 636	31 197	27 644	32 057	36 044	39 504	36 844
Appropriation illégitime (art. 137)	117	120	75	95	127	123	109
Abus de confiance (art. 138)	202	171	170	198	213	226	203
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	17 647	14 891	12 459	14 643	15 665	16 388	15 618
Vol de véhicule (art. 139)	3 831	3 839	3 705	5 271	6 058	7 143	6 278
Brigandage (art. 140)	362	339	199	239	163	274	218
Soustraction de chose (art. 141)	6	0	8	6	13	9	6
Soustraction de données (art. 143)	19	14	21	35	25	190	119
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	8	20	19	17	32	66	66
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	4 649	3 941	3 692	3 606	3 679	3 396	3 328
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	4 968	4 618	3 577	4 065	4 740	5 358	4 941
Escroquerie (art. 146)	2 324	1 984	2 453	2 103	2 852	3 156	2 804
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	753	572	615	918	1 440	2 144	2 204
Filouterie d'auberge (art. 149)	36	30	20	42	34	32	25
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	99	77	64	49	122	117	113
Extorsion et chantage (art. 156)	43	47	60	43	78	64	71
Gestion déloyale (art. 158)	59	47	56	40	37	23	36
Détournement de salaire (art. 159)	44	24	26	27	35	35	30
Recel (art. 160)	251	287	211	263	201	261	232
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	10	13	9	13	12	9	10
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	40	50	44	219	272	280	218
Autres infractions contre le patrimoine	168	113	161	165	246	210	215

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.6 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire^{9,10}

T 38

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total	—	1 766	2 564	2 129	2 950	4 082	2 963
Cybercriminalité économique	—	1 604	2 388	1 902	2 785	3 869	2 756
Phishing	—	25	20	26	55	249	330
Hacking: pénétrer un système informatique de force	—	8	15	4	23	20	29
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	—	10	18	23	11	12	32
Malware – Ransomware	—	2	9	7	13	6	0
Malware – Cheval de Troie e-banking	—	3	10	9	17	18	3
Malware – Spyware	—	5	3	0	2	3	1
Malware – Rogueware/Scareware	—	0	1	1	1	1	0
Malware – Botnet	—	1	1	2	0	1	1
DDoS	—	1	0	1	0	0	0
Cyber-escroquerie¹¹	—	1 476	2 281	1 789	2 541	3 434	2 201
dont: CEO/BEC Fraud	—	—	27	36	33	62	35
dont: magasins en ligne frauduleux	—	—	60	28	61	58	36
dont: fausses annonces immobilières	—	—	47	54	58	88	67
dont: fausses requêtes d'aide	—	—	21	16	40	65	29
dont: fraude à la commission	—	—	9	15	11	7	2
dont: arnaque au faux support technique	—	—	18	75	223	169	173
dont: Romance Scam	—	—	18	15	20	26	18
dont: petites annonces – objet vendu non payé	—	—	94	64	108	91	77
dont: petites annonces – objet payé non livré	—	—	176	301	560	490	331
dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes	—	—	1 664	1 020	1 221	2 204	1 274
dont: fraude à l'investissement en ligne	—	—	51	53	99	87	125
dont: autre cyber-escroquerie	—	—	96	112	107	87	34
Money/package mules	—	48	9	13	69	91	93
Sextorsion (money)	—	24	19	23	45	26	45
Vol de crypto-monnaies	—	1	2	4	8	8	21
Cyber-délits sexuels	—	94	105	152	98	125	132
Pornographie interdite	—	91	99	148	89	111	120
Grooming	—	1	1	1	2	4	4
Sextorsion (sexe)	—	0	4	3	7	8	8
Live Streaming	—	2	1	0	0	2	0
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	—	68	71	75	66	88	73
Cybersquatting	—	8	14	28	7	24	6
Cyber-atteinte à la réputation (business)	—	3	7	2	2	3	1
Cyberbullying/Cybermobbing	—	57	50	45	57	61	66
Darknet	—	0	0	0	0	0	0
Commerce illégal sur le darknet	—	0	0	0	0	0	0
Autres	—	0	0	0	1	0	2
Data leaking	—	0	0	0	1	0	2

⁹Les infractions de criminalité numériques sont publiées à partir de 2020.

¹⁰Soustraction de données (art. 143), accès indu à un système informatique (art. 143^{bis}), détérioration de données (art. 144^{bis}), escroquerie (art. 146), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147), extorsion et chantage (art. 156), recel (art. 160), violation du secret de fabric./comm. (art. 162), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), injure (art. 177), violation du domaine secret et du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater}), utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies}), soustraction de données personnelles (art. 179^{novies}), usurpation d'identité (art. 179^{decies}) - depuis le 1^{er} septembre 2023, menaces (art. 180), contrainte (art. 181), actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), pornographie (art. 197), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les titres (art. 251), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}) - jusqu'en 2020 : discrimination raciale (art. 261bis), blanchiment d'argent (art. 305^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation secret prof. en recherche médicale (art. 321^{bis}), violation du secret des postes et télécom. (art. 321^{ter}).

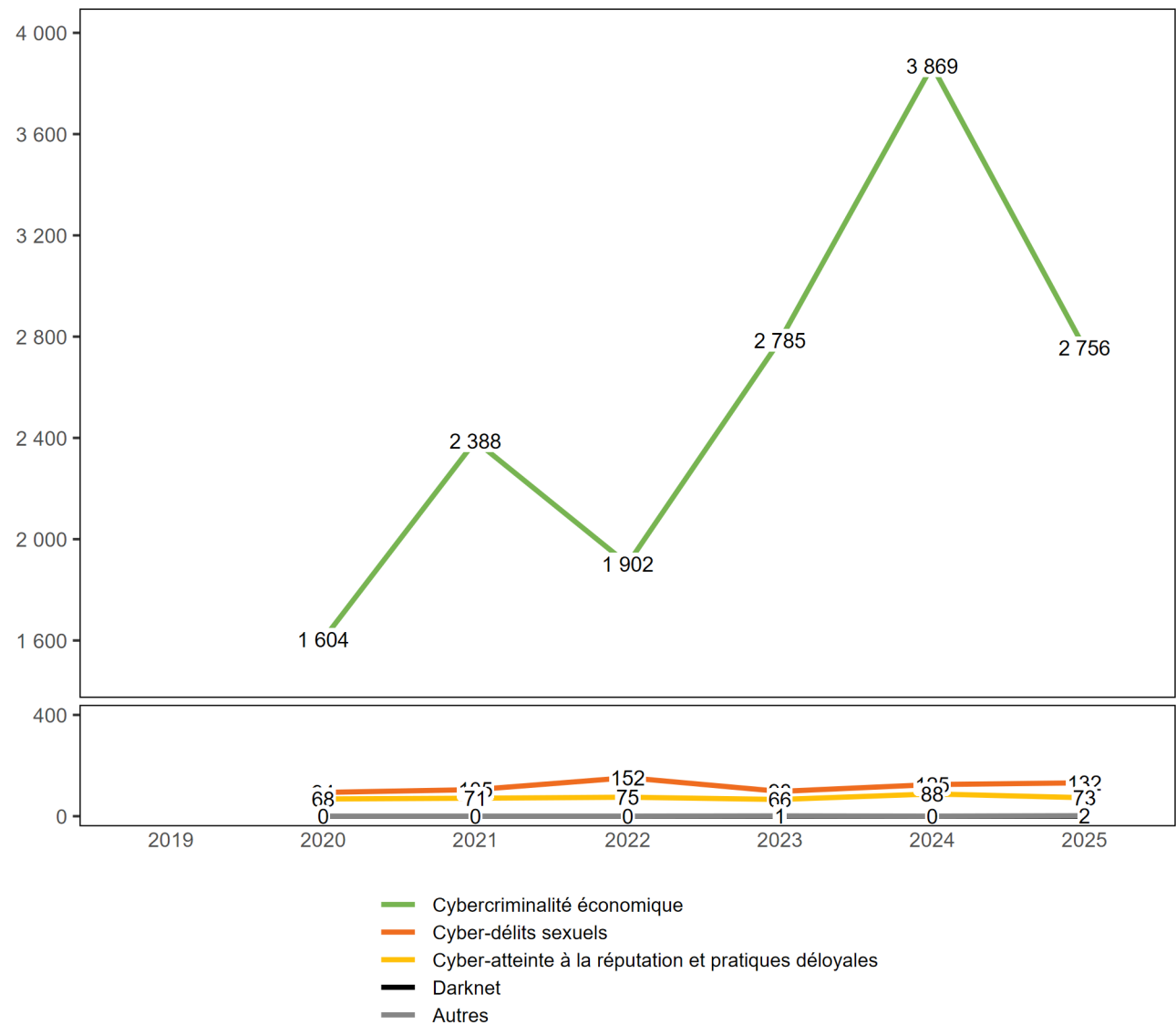
¹¹Les modes opératoires détaillés ne sont disponibles que depuis 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

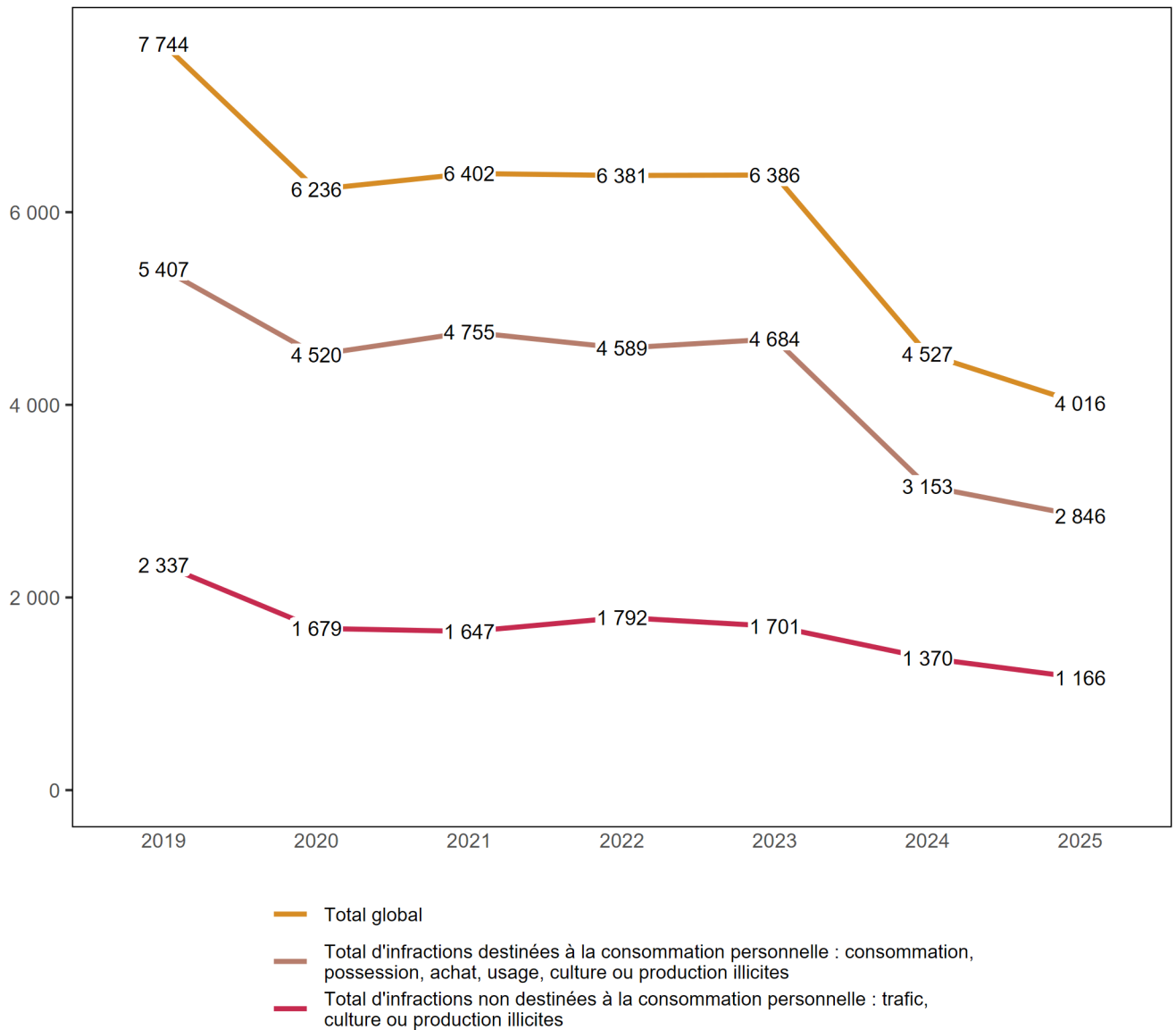
4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants¹²

T 39

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total global	7 744	6 236	6 402	6 381	6 386	4 527	4 016
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	5 407	4 520	4 755	4 589	4 684	3 153	2 846
Consommation de stupéfiants	2 328	1 705	1 509	1 770	1 996	1 872	1 719
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	7	6	3	1	8	5	2
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	660	951	1 197	1 103	878	214	151
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	2 412	1 858	2 046	1 715	1 802	1 062	974
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	2 337	1 679	1 647	1 792	1 701	1 370	1 166
dont délits	841	1 051	1 322	1 453	1 497	1 156	1 038
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	6	8	6	5	1	4	1
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	312	53	85	154	212	50	48
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	590	604	567	565	499
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	215	541	637	686	716	536	486
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	2	3	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	0	0	1	0	4
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	—	—	2	1	0	1	0
Autres délits de trafic (art. 20)	—	—	0	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	308	449	—	—	—	—	—
dont crimes	1 496	628	325	339	204	214	128
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	1	1	0	0	0	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	72	19	10	10	7	4	9
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	170	181	104	103	65
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	760	276	144	148	92	107	54
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	0	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	0	0	1	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	—	—	0	0	0	0	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	—	—	0	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	664	332	—	—	—	—	—
Total: autres infractions à la LStup	0	37	0	0	1	4	4
Autres contraventions	0	37	0	0	0	3	4
Autres délits	0	0	0	0	1	1	0

¹²Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 40

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	7 744	6 236	6 402	6 381	6 386	4 527	4 016
Genève	4 043	3 296	3 455	3 474	3 315	3 230	2 881
Thônex	729	741	812	537	616	163	175
Le Grand-Saconnex	548	183	158	311	288	151	127
Bardonnex	871	427	489	594	782	167	118
Lancy	145	132	114	129	112	86	113
Vernier	273	260	215	270	215	151	113
Chêne-Bourg	83	81	95	56	72	35	53
Meyrin	125	162	245	210	136	76	53
Versoix	43	51	22	22	25	18	43
Carouge (GE)	196	169	100	120	121	79	39
Onex	57	50	35	81	43	32	35
Plan-les-Ouates	31	42	29	52	45	36	32
Veyrier	42	86	76	34	61	17	25
Perly-Certoux	129	79	101	89	106	29	24
Puplinge	84	72	65	33	56	27	22
Bellevue	8	17	29	14	17	5	20
Bernex	17	37	19	28	32	29	17
Chêne-Bougeries	56	84	30	70	49	51	15
Cologny	19	16	13	17	5	16	11
Collonge-Bellerive	20	14	7	14	3	16	10
Genthod	1	8	6	12	8	6	9
Satigny	14	27	40	26	43	23	9
Anières	86	37	59	29	34	2	8
Troinex	14	18	18	33	39	26	8
Avully	2	8	11	2	4	1	6
Vandoeuvres	4	9	3	2	18	6	6
Collex-Bossy	3	10	15	24	20	6	5
Dardagny	7	3	12	7	14	6	4
Chancy	16	11	22	8	16	6	3
Confignon	10	26	22	8	3	11	3
Pregny-Chambésy	9	27	24	4	3	6	3
Presinge	7	6	0	9	9	0	3
Hermance	5	5	2	5	4	0	2
Meinier	6	3	5	0	0	1	2
Russin	2	4	0	2	0	0	2
Soral	10	3	9	6	18	2	2
Choulex	6	5	2	1	1	1	1
Corsier (GE)	2	7	2	8	4	0	1
Jussy	6	4	19	11	12	4	1
Aire-la-Ville	2	1	4	0	1	1	0
Autres communes	13	15	18	29	36	5	12

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.9 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration¹³

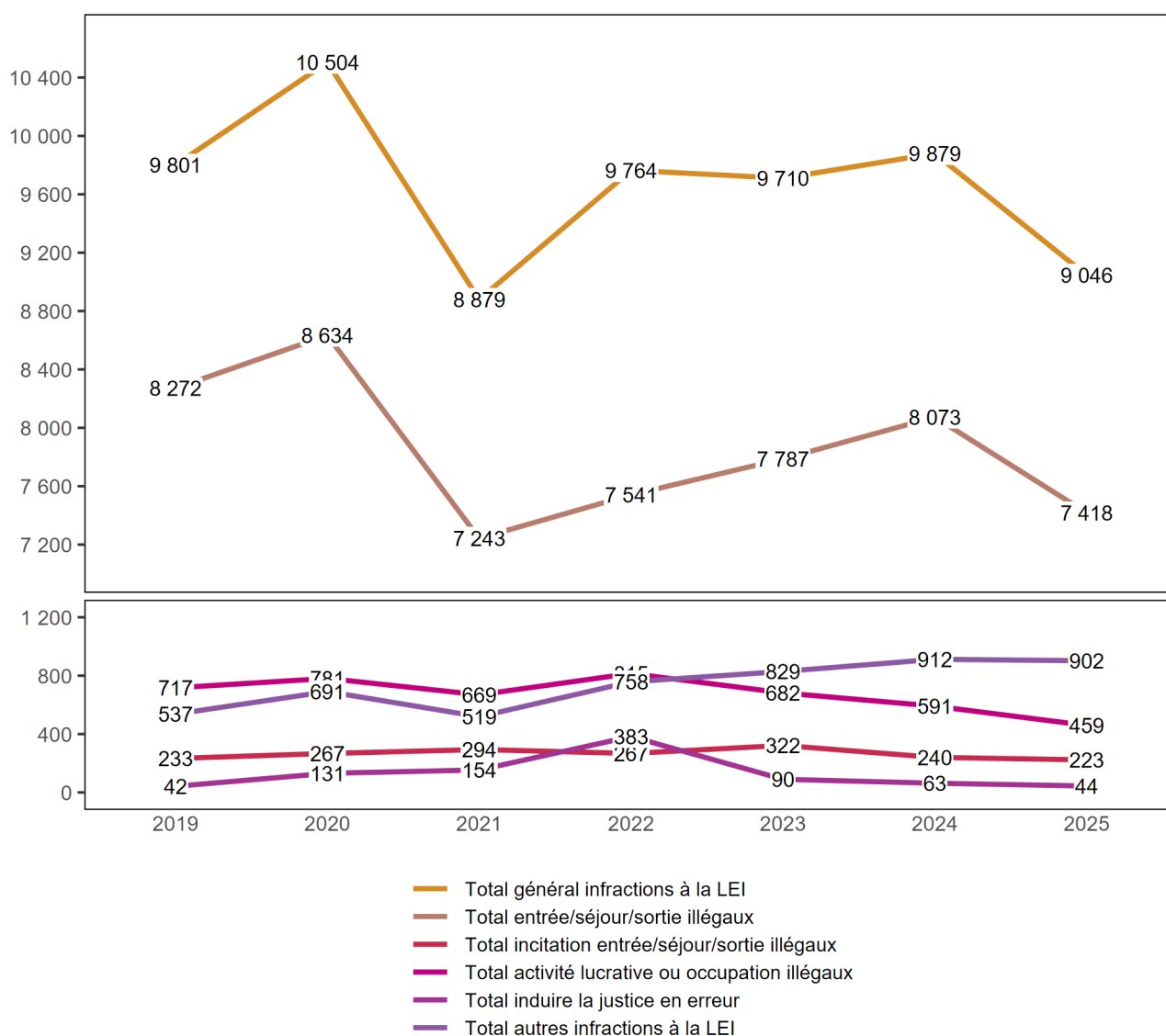
T 41

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total général infractions à la LEI	9 801	10 504	8 879	9 764	9 710	9 879	9 046
Total entrée/séjour/sortie illégaux	8 272	8 634	7 243	7 541	7 787	8 073	7 418
Entrée illégale (y.c. par négligence)	4 459	4 279	3 854	3 867	4 200	4 363	4 022
Séjour illégal (y.c. par négligence)	3 724	4 254	3 323	3 611	3 529	3 658	3 369
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	59	88	65	50	40	42	23
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	30	13	1	13	18	10	4
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	233	267	294	267	322	240	223
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	206	249	286	239	248	182	161
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	21	14	3	1	2	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	6	4	5	27	72	58	62
Total activité lucrative ou occupation illégaux	717	781	669	815	682	591	459
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	499	597	463	608	433	394	273
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	14	9	8	6	3	13	8
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	193	173	196	196	245	180	173
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	11	2	2	5	1	4	5
Total induire la justice en erreur	42	131	154	383	90	63	44
Induire la justice en erreur	41	127	154	380	90	63	44
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	4	0	3	0	0	0
Total autres infractions à la LEI	537	691	519	758	829	912	902
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	429	568	392	590	593	735	760
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	19	2	12	67	12	18	4
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	1	0	1
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	61	103	92	65	130	94	53
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	2	0	1	1	1	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	0	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	0	1	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	20	16	21	35	91	64	84
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	3	2	0	0	1	1	0
Autres infractions à la LEI	3	—	—	—	—	—	—

¹³Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 1^{er} janvier 2019.

Loi sur les étrangers et l'intégration

G 39



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.10 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 42

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	9 801	10 504	8 879	9 764	9 710	9 879	9 046
Genève	6 216	6 974	5 342	6 164	5 851	6 493	6 118
Le Grand-Saconnex	665	321	274	369	409	383	488
Thônex	781	846	897	625	834	662	455
Vernier	247	353	325	295	336	288	296
Meyrin	177	249	215	204	227	230	239
Lancy	134	286	237	271	337	258	211
Bardonnex	352	202	209	277	353	402	201
Carouge (GE)	202	230	204	138	201	157	162
Chêne-Bourg	138	135	171	120	133	135	130
Onex	77	98	182	467	59	45	73
Chêne-Bougeries	132	143	93	89	99	77	69
Veyrier	54	59	90	93	118	37	63
Versoir	71	39	41	41	52	50	61
Puplinge	44	84	73	46	56	56	54
Plan-les-Ouates	74	27	40	51	87	55	52
Cologny	37	42	19	36	40	50	50
Perly-Certoux	122	88	93	80	84	102	43
Pregny-Chambésy	6	16	15	17	26	25	31
Vandoeuvres	16	14	12	9	18	20	31
Collonge-Bellerive	46	16	9	21	14	11	27
Bernex	16	15	27	37	26	29	24
Anières	31	44	95	19	38	28	19
Bellevue	24	30	11	33	28	27	16
Jussy	11	15	25	13	28	18	14
Troinex	11	23	40	36	40	24	14
Genthod	7	5	4	13	12	11	11
Satigny	14	8	20	46	37	31	11
Corsier (GE)	11	5	5	9	9	15	8
Choulex	4	1	1	1	4	4	7
Chancy	8	4	9	10	14	22	6
Soral	0	4	3	6	32	16	5
Dardagny	4	11	9	11	15	12	4
Presinge	14	20	16	11	17	12	4
Avully	3	4	3	1	1	0	3
Céligny	7	2	1	3	4	3	3
Collex-Bossy	18	12	7	22	9	12	3
Confignon	8	19	9	11	11	11	3
Hermance	3	7	11	9	5	8	3
Avusy	3	1	1	2	2	1	2
Cartigny	0	4	3	0	4	1	2
Autres communes	13	48	38	58	40	58	30

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

5.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'Élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

5.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

5.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

5.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

5.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 6 avril 2025. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.2.8 Catégories de véhicules

La catégorisation des véhicules est réglementée par l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV).

Ainsi, la catégorie «Automobiles» inclut tout véhicule muni d'au moins 4 roues, affecté au transport de personnes ou de marchandises, n'excédant pas neuf places assises et un poids de 3,5 tonnes. Au-delà, le véhicule s'inscrit dans la catégorie «Véhicules lourds».

La catégorie «Cyclomoteurs électriques» inclut tout véhicule à propulsion électrique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h sans assistance au pédalage, ou 45km/h avec assistance au pédalage (p. ex.: vélos électriques, e-scooters, trottinettes électriques).

La catégorie «Cyclomoteurs à combustion» inclut tout véhicule à propulsion thermique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h et la cylindrée à 50 cm³.

La catégorie «Motos» contient tout véhicule équipé de deux roues successives ou trois roues selon certaines conditions et dont les limitations sont au-delà de celles des cyclomoteurs électriques ou à combustion.

La catégorie «Bicyclettes» inclut les cycles à deux roues au moins, entraînés exclusivement par la force musculaire, transmise par la ou les personnes se trouvant sur lesdits véhicules.

La catégorie «Autres types de véhicules» inclut tous les types de véhicules n'appartenant pas aux catégories précédentes (par ex. : remorques, caravanes, bateaux, gyropodes électriques).

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

5.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex.: nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex.: l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex.: comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

5.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.